



ACTUALITÉ

CETA/TAFTA : des grains de sable dans le libre-échange



MÉTIER

Mettre fin à la précarité sans fin dans l'ESR



INTERNATIONAL

FMFS : une dynamique qui se renforce



DROITS ET LIBERTÉS

Les libertés fondamentales sur la selle

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 649 NOVEMBRE 2016

le s n e s u p



DOSSIER

Éthique et robotique

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

Le prix du « nouveau » management

Standardisation et rationalisation du travail, productivité, précarité, robotisation, automatisation, comme présentées dans le dossier de ce mois, les technologies modifient les activités humaines et certaines se substituent à elles. Mais aujourd'hui encore, la part la plus importante de l'intensification du travail ne provient pas de la diffusion des technologies mais du management. Ce n'est pas uniquement l'automatisation des chaînes de production qui a permis à Henri Ford de réduire le coût de ses automobiles, mais aussi, et surtout, l'« organisation scientifique du travail » de Taylor et Fayol. Le « nouveau » management public est redoutablement efficace pour augmenter la productivité des fonctionnaires, et dans nos métiers il supplante largement l'usage des TIC ou des MOOC.



Hervé Christofol, secrétaire général

Comme le mythe de l'usine sans ouvriers, celui de l'université sans professeurs a fait long feu, mais il permet toujours aux experts de nos ministères de justifier l'austérité qu'ils nous font subir en n'accompagnant pas financièrement la hausse du nombre d'étudiants et en ne permettant qu'à une minorité d'« excellents » de bénéficier des fonds nécessaires à leurs recherches, à l'expérimentation pédagogique et

à la réhabilitation de leurs locaux. De plus, ce management a un coût, et celui-ci croît de 60 millions d'euros par an depuis 2009 (Action 15 : pilotage et support du programme 150). Cette dépense non financée pour les établissements « autonomes » correspond au montant de la masse salariale octroyée pour la création des 1 000 postes. Cela peut en partie expliquer que cette masse salariale n'ait pas permis le recrutement de titulaires enseignants ou enseignants-chercheurs.

Dans nos établissements, la sincérité des budgets devrait contraindre les équipes de direction à proposer des budgets 2017 en déficit. Cela serait une parfaite illustration du désengagement de l'État. Pesons pour que nos postes, nos conditions de travail et la qualité de nos formations ne soient pas les variables d'ajustement de l'austérité qui nous est imposée. Avec le fichage de l'ensemble de la population et en tolérant les manifestations illégales de policiers en armes et cagoulés, ce gouvernement concède du terrain aux idées de l'extrême droite et construit les outils qui, en les détournant, permettront la mise en œuvre de ses sombres desseins. Indignons-nous !

ACTUALITÉ 5

- Réunion des responsables de section : **lutter plus efficacement**
- Hommage à **Henri-Édouard Audier**
- **Rapport de la Cour des comptes : une aggravation** pour les actif/ve.s et les retraité.e.s
- **CETA/TAFTA : des grains de sable** dans le libre-échange

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- Situation des précaires dans l'ESR : **mettre fin à la précarité sans fin**
- **Négociation PPCR relative aux EC**
- Statistiques : **les effectifs MCF et PR**

DOSSIER 9

Éthique et robotique

Les champs de mise en œuvre de robots sont légion : production, services, indexation des données, vie urbaine, sécurité, loisirs, domotique... Leur arrivée donne lieu à des transformations inédites et à des problématiques nouvelles, souvent mythifiées.

Leurs incidences sur l'emploi inquiètent. Cependant, ce ne sont ni la robotisation, ni l'automatisation, ni l'usage intensif des TIC dans les bureaux qui sont à l'origine de tous ces maux, mais les conditions de leur mise en œuvre, avec la pression permanente à la réduction des coûts du travail (Jean-Pierre Durand).

Leur impact sur le remaniement des emplois ne peut s'apprécier sans prise en compte des relations macroéconomiques (Jean-François Dortier). Dans la logistique, on ne saurait mélanger la création d'emplois absolue liée à une hausse des activités et sa contraction relative du fait d'innovations technico-organisationnelles (Salvatore Maugeri).

Quant aux logiciels robots, leur puissance inédite ouvre la voie à une informatique coopérative, champ de formation et de recherche pour l'ESR, mais aussi à une surveillance généralisée. L'implication citoyenne est donc au cœur de ces enjeux.



MONDES UNIVERSITAIRES 18

- **Extensions d'horaires d'ouverture** des BU
- Lettre ouverte des personnels de l'**UFR de psychologie** de l'université Toulouse-Jean-Jaurès

INTERNATIONAL 20

- **Conseil exécutif de la FMTS : une dynamique** qui se renforce

DROITS ET LIBERTÉS 21

- **Les libertés fondamentales** sur la sellette

CULTURE 22

- Faut-il se « débarrasser » de la science économique ?

ÉPHÉMÉRIDE

14 NOVEMBRE

CNESER - Commission permanente.

15 NOVEMBRE

Secrétariat national du SNESUP-FSU.

16 AU 20 NOVEMBRE

- Salon de l'éducation.
- Stage FSU assurance maladie.

17 NOVEMBRE

- Conseil supérieur de l'éducation.
- Bureau national.

18 NOVEMBRE

Réunion du secteur Situation des personnels avec Maître Héryn.

22 ET 23 NOVEMBRE

CDFN FSU.

24 NOVEMBRE

- Réunion du secteur Vie syndicale.
- Réunion du secteur International.

29 NOVEMBRE

Secrétariat national SNESUP-FSU.

30 NOVEMBRE

Réunion du secteur Situation des personnels.

1^{ER} DÉCEMBRE

Bureau national SNESUP-FSU.

5 DÉCEMBRE

Bureau délibératif national (BDFN) de la FSU.

6 ET 7 DÉCEMBRE

- Colloque FSU « Éducation de la maternelle à l'université ».
- Secrétariat national SNESUP-FSU.

7 DÉCEMBRE

Réunion du collectif FDE.

7 ET 8 DÉCEMBRE

Journées d'automne de la Section fédérale des retraité.e.s.

8 DÉCEMBRE

- Conseil supérieur de l'éducation.
- Réunion du secteur Service public.
- Réunion du secteur Formations.

13 DÉCEMBRE

Secrétariat national SNESUP-FSU.

14 DÉCEMBRE

- Réunion du secteur Recherche.
- Réunion du secteur Situation des personnels.

15 DÉCEMBRE

Commission administrative SNESUP-FSU.

DÉCÈS

Michel Jean Claude Steinberg nous a quittés

Daniel Monteux nous apprend le décès de Michel Jean Claude Steinberg, professeur d'émérite de géologie à l'université Paris-XI (Orsay). Recruté l'année de la soutenance de sa thèse en tant que maître-assistant auprès d'André Rivière en 1959, promu professeur en 1968 après la soutenance de sa thèse d'État en 1967, il dirigea à Orsay un laboratoire de géochimie des roches sédimentaires. En 1999-2000, il fut élu président de la Société géologique de France.

Il a été un des fondateurs du SNESUP-FEN en 1968 et il a contribué activement à la création du courant de pensée « Action syndicale » lors du congrès extraordinaire de mars 1969 aux côtés des camarades Barny, Bois, Garcin, Innocent, Laperrousz, Maes, Monteux, Odent et Pesenti.

Conformément à sa volonté, il n'y aura pas d'obsèques.

La direction nationale du SNESUP-FSU tient à lui rendre hommage et transmet ses condoléances à sa famille et à ses proches. ●

Hervé Christofol, secrétaire national

DÉMANTÈLEMENT DE LA « JUNGLE » DE CALAIS

Réfugiés rudement évacués

Le démantèlement de la « jungle » de Calais a donné lieu à un référé-liberté (Secours catholique, Gisti, Emmaüs...) faute d'état des lieux fiable et de traitement *ad hoc* des plus vulnérables. Ce sont 6 000 migrants qui ont été dispatchés à marche forcée au gré de la couleur du bracelet. En novembre, une opération de « mise à l'abri » s'est déroulée à Paris. Tentes et affaires personnelles ont été anéanties par les engins de déblaiement. Un centre d'accueil humanitaire est annoncé par la mairie. Ceux qui fuient le despotisme, bravent les périls d'une traversée, passent par la case SDF, n'en ont pas fini. En Allemagne, des trains étaient décorés par le mot « Bienvenue » en arabe : أهلا وسهلا. Inimaginable ici. Élections obligent, on surenchérit sur la posture de fermeté. ONG des droits de l'homme et organisations syndicales combattent l'inacceptable. ●

Gérard Lauton

AEF ÉCONOMIE

L'Afep demande la création d'une nouvelle section au CNU

« *M*me la Ministre, votre responsabilité est grande : vous avez la possibilité d'un geste institutionnel qui pourra rendre possible une pensée pluraliste, ouverte et dynamique en économie. Publiez maintenant le décret qui institue une nouvelle section CNU « économie et société », écrit l'Association française d'économie politique (Afep) dans une lettre ouverte, le 25 octobre 2016. C'est pour elle la seule façon de préserver un pluralisme en économie, notamment après la polémique suscitée par le livre de P. Cahuc et A. Zylberberg, *Le Négationnisme économique. Et comment s'en débarrasser*. « *Lorsqu'un texte appelle à se « débarrasser » d'une partie des contradicteurs scientifiques, et que celui-ci n'est condamné par personne, ne peut-on légitimement considérer qu'il y a urgence à agir ?* » interroge l'Afep. Elle rappelle que « plus de 600 chercheurs réclament » cette nouvelle section et qu'une pétition a recueilli 5 000 signatures. ●

Anne Mascret

BUDGET 2017 DE LA MIRES

Mobilisation du 7 novembre

À l'occasion du vote du budget 2017 de la Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (Mires) par la représentation nationale le lundi 7 novembre 2016, l'intersyndicale de l'ESR (CGT, FO, FSU, Solidaire, UNEF) et le Collectif des précaires de l'ESR appelaient à un rassemblement devant l'Assemblée nationale pour dénoncer l'insuffisance de ce budget pour, d'une part, accompagner la croissance du nombre d'étudiants, et d'autre part, permettre aux laboratoires de financer les travaux des chercheurs. Deux cents personnes se sont jointes aux représentants syndicaux pour porter nos revendications de croissance du budget afin d'atteindre dans dix ans 3 % de PIB pour l'enseignement supérieur et la recherche publics. Une dizaine de députés étaient présents dans l'hémicycle et la députée Marie-George Buffet s'est fait l'écho de nos revendications et de la nécessaire remise en cause du crédit d'impôt recherche. Une heure auparavant, une conférence de presse avait permis d'informer les journalistes des motivations de cette initiative et les agences de presse AEF et News Tank ont rapporté les propos de l'intersyndicale. ●

Hervé Christofol, secrétaire national

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Claudine Kahane,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :
Catherine Maupu, Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0121 5 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Luc Perenon

RÉUNION DES RESPONSABLES DE SECTION DU 13 OCTOBRE 2016

Lutter plus efficacement

→ par Claire Bornais, secrétaire nationale, et Hervé Christofol, secrétaire général

La réunion de cette année a été riche en discussions autour des grands dossiers du moment, comme le suivi de carrière ou la réforme de l'entrée en master, mais aussi sur la dégradation des conditions de travail.

Cette réunion annuelle a rassemblé quarante camarades en responsabilité dans des sections ou coordinations de section du SNESUP-FSU (co)secrétaires, trésorier/ère.s, membres de bureau), provenant de vingt-neuf établissements différents, pour des échanges autour de l'activité syndicale dans les établissements, de la syndicalisation et des grandes questions d'actualité.

Le constat de la dégradation des conditions de travail en raison des difficultés budgétaires et des dérives gestionnaires, ainsi que de l'augmentation massive de la souffrance au travail qui en découle dans les établissements est très largement partagé. Bien que toutes et tous les camarades présent.e.s soient farouchement déterminé.e.s à continuer à lutter

contre ces problèmes, ils/elles ont souvent exprimé un sentiment de solitude et donc d'impuissance, les adhérent.e.s prêt.e.s à animer la vie des sections et à suivre les problèmes individuels étant hélas trop peu nombreux/ses. C'est l'occasion de souligner ici le caractère fondamental de l'investissement de chacun.e des syndiqué.e.s dans sa section, pour augmenter la puissance du syndicat, et *in fine* sa capacité à lutter et obtenir des victoires. Les discussions ont également porté sur les grands dossiers du moment : suivi de carrière et mise en place pour les établissements de la vague C, réforme de

l'entrée en master. Les débats, très nourris, ont montré des divergences sur cette dernière question.

▼
Le constat de l'augmentation massive de la souffrance au travail est très largement partagé.

La fin de la rencontre a été l'occasion de présenter des fiches pratiques à destination des militant.e.s : l'une sur le traitement des cas de harcèlement, une autre sur les droits et moyens d'affichage syndical, une troisième sur les droits pour

les organisations syndicales à diffuser des informations sur les adresses électroniques professionnelles des agents. Toutes ces notes sont disponibles sur le site du SNESUP, dans la rubrique Agir/Outils militants/Mémos et fiches pratiques. ●

ENTRETIEN AVEC GUILLAUME VADOT



« L'état d'urgence : un feu vert pour les violences policière »

Le 22 septembre au soir, Guillaume Vadot, doctorant et ATER à Paris-I, était agressé par deux policiers pour avoir tenté de filmer un contrôle d'identité violent. Son témoignage a suscité une onde de choc, relayée par de nombreux médias.

Comment comprendre l'écho médiatique qui a été donné à l'agression policière dont tu as été victime ?

Bien sûr, il y a d'abord l'énormité des faits, des violences physiques aux menaces, de mort, de viol, la menace de venir chez moi, et chez nous, à la Sorbonne. Mais une question se pose d'emblée : si l'émotion suscitée est exceptionnelle, les faits l'étaient-ils autant ? J'avais rédigé mon témoignage assez mécaniquement, par réflexe de sociologue et de militant, pour le quotidien *Révolution permanente*^(*). C'est seulement face à l'ampleur qu'a prise l'affaire que j'en ai compris le sens, en me demandant : pourquoi une telle réception ? Je crois que l'expérience des derniers mois en termes de répression pèse. Mais aussi le fait que j'étais une cible non ordinaire de ces violences : jeune enseignant-chercheur, blanc, connecté à l'espace public.

À mon sens, cela devrait, en positif, nous interpellier sur le rôle que peuvent jouer les acteurs de l'Université pour défendre les droits démocratiques.

Tu es militant politique et jeune chercheur. Quelle analyse fais-tu des causes des violences policières ?

Il serait difficile d'argumenter sur le fait que ce qui m'est arrivé n'est pas politique. Les deux agents qui m'agressaient en référaient à la lutte contre le terrorisme pour justifier leur interdiction (illégal) de filmer, et leurs violences. Or, ils contrôlaient une dame noire qui avait égaré son Pass Navigo. Si toute micro-déviante est terroriste, alors effectivement tout peut devenir policier dans l'action publique ; sans parler du traitement réservé dans ce cadre aux populations que l'on juge « non intégrées », ou à celles et ceux qui contestent, manifestent, etc. Dans nos universi-

tés, cet amalgame sert déjà à mettre en cause la liberté d'expression. En ce sens, l'état d'urgence permanent, les lois qui étendent les pouvoirs de surveillance, de police, etc., constituent clairement un feu vert pour les violences policières.

Tu as déposé plainte. Peux-tu nous parler de l'évolution de l'enquête ?

J'ai été auditionné à deux reprises à l'IGPN, de même qu'un autre plaignant, violenté juste après moi. Nous espérons que la dame brutalisée initialement joindra sa plainte aux nôtres. J'ai aussi reçu quinze jours d'ITT. La prochaine étape est celle de l'identification des agents qui m'ont agressé, puis d'une confrontation. ●

Propos recueillis le 25 octobre par Pascal Maillard

(*) www.revolutionpermanente.fr/Violences-policières-On-va-te-violer-on-venir-chez-toi-on-va-venir-a-la-Sorbonne-vous-extermier

HOMMAGE



© DR

Henri-Édouard Audier, un défenseur acharné de la recherche et de l'enseignement supérieur

→ par Michelle Lauton, membre de la CA

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès d'Henri-Édouard.

Ancien élève de l'ENS, Henri-Édouard Audier était directeur de recherche au CNRS, chimiste mondialement reconnu dans sa profession. Il travaillait sur la spectrométrie de masse et a donné son nom à une règle dite « d'Audier-Stevenson », qui permet de prédire, lors de la rupture d'une liaison, quel « côté » de la liaison va garder la charge. Il a formé de nombreux jeunes qui poursuivent le travail.

Henri-Édouard Audier avait commencé sa vie militante à l'UNEF, s'engageant dans les batailles contre la guerre d'Algérie. Représentant de SLR, dont il a été l'un des fondateurs, tout en étant membre de

la direction du SNCS, il nous apportait son analyse des budgets et des réformes proposées. Se fondant sur les besoins de la société en matière d'enseignement supérieur et de recherche, il défendait sans relâche l'emploi scientifique, s'opposant à l'explosion de la précarité et revendiquant des possibilités d'accès à un emploi de titulaire des docteurs par le biais d'un plan de créations d'emplois. Il a dénoncé le crédit d'impôt recherche.

Publication commune au SNESUP et au SNCS, *La VRS* porte la trace de cet engagement dans de nombreux articles. C'est le cas notamment du dernier numéro qui a republié d'anciens articles d'Henri-Édouard, particulièrement son analyse d'un rapport de la Cour des

comptes de 2015 sur les chercheurs, ainsi qu'un texte intitulé « Petits meurtres en coulisses » par lequel il décryptait les conséquences de « l'autonomie » des universités sur la recherche. Il savait rendre accessibles à tous des questions ardues comme les documents budgétaires.

Ceux qui l'ont connu ont aussi des images plus personnelles de l'homme chaleureux, cultivé, aimant échanger et défendant avec vigueur ses convictions, éprouvant un impérieux besoin de se déplacer durant les réunions. Il n'hésitait pas à se lancer dans l'écriture de projets de textes pouvant rassembler largement syndicats et associations.

Nous n'oublierons pas Henri-Édouard Audier. ●

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LES RETRAITES

Une aggravation pour les actif/ve.s et les retraité.e.s

→ par Michelle Lauton, membre de la CA

Plus de dix ans après son rapport de 2003 consacré aux pensions de retraites des fonctionnaires, la Cour des comptes a publié, le 6 octobre, un nouveau rapport dans lequel elle juge que les réformes engagées demeurent insuffisantes.

Le rapport 2016 de la Cour des comptes sur les retraites des fonctionnaires, comme les propositions des candidats de la droite, vise une aggravation des conditions de retraite des actuel.le.s et futur.e.s retraité.e.s, au motif d'une harmonisation public-privé, parfois sous couvert d'améliorations pour les fonctionnaires. Le scénario initial de la Cour est de les rattacher au régime général et à un régime complémentaire – en intégrant les primes –, ce qui se révèle difficile et coûteux à mettre en place (l'État n'archive pas les salaires et primes perçus). Un autre scénario est la fusion des différents régimes de fonctionnaires, mais la Cour des comptes redoute les collectivités locales ! Dans tous les cas, les enseignants seraient globalement perdants.

La Cour des comptes⁽¹⁾ présente néanmoins les « sept leviers d'ajustement paramétriques » qu'elle considère « *probablement les plus aisés à mettre en œuvre* ».

Penser autrement les retraites suppose de chercher les moyens d'assurer à toutes et tous un niveau de pension satisfaisant.

On ne calculerait plus la pension du fonctionnaire sur les six derniers mois mais sur une période de cinq ou dix ans en y comptabilisant tous les salaires (sommes perçues actualisées pour le calcul de la retraite, intégration partielle des primes). Alors que les enseignants.e.s du supérieur sont recruté.e.s tardivement et ne peuvent plus depuis 2013 valider dans la carrière leurs périodes de précarité, leurs pensions baisseraient encore plus, vu les primes basses du MENESR.

Selon un objectif d'économie de gestion, serait créée sous trois ans une Caisse nationale des retraites de la

fonction publique d'État⁽²⁾, alors qu'aujourd'hui c'est le budget de l'État qui paye le fonctionnaire toute sa vie. C'est dangereux pour les actif/ve.s et retraité.e.s car une caisse deviendrait vite déficitaire du fait des diminutions d'emplois et de l'augmentation du nombre de pensionné.e.s.

Et bien sûr, on parle du « *réexamen du bien-fondé* » d'avantages familiaux, tel le supplément familial de traitement, et d'une « *harmonisation* » des règles sur les pensions de réversion. Leur plafonnement (total ou partiel) est envisagé.

Penser autrement les retraites du public et du privé suppose de chercher les moyens d'assurer à toutes et tous les actuel.le.s et futur.e.s retraité.e.s un niveau de pension satisfaisant. ●

(1) www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Les-pensions-de-retraite-des-fonctionnaires-des-evolutions-a-poursuivre

(2) Cela avait été rejeté lors du plan Juppé de 1995.

Des grains de sable dans le libre-échange

→ par Gaël Mahé et Julien Rivoire, secteur International

Manifestations dans toute l'Europe depuis septembre, veto du Parlement wallon... Les accords de libre-échange entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord ont du plomb dans l'aile. Après sept ans de négociations d'un accord UE-Canada au service du patronat transatlantique, le travail d'analyse et de mobilisation des réseaux militants porte enfin ses fruits.

En mai dernier, la bruyante opposition de notre président au TAFTA, le traité de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, a témoigné de la difficulté politique à assumer ce projet. Même les candidats à la présidence des États-Unis préfèrent se montrer hostiles au TAFTA. Pourtant, malgré ces gesticulations, le conseil des ministres réuni à Bratislava (Slovaquie) fin septembre a décidé la poursuite des négociations, dont le quinzième round s'est effectivement tenu en octobre.

Et tandis que l'on fait semblant de rejeter le TAFTA, on signe le CETA, avec le Canada. Car c'est bien connu, tandis que les Ricains sont méchants, les Canadiens sont gentils. C'est à peu près le niveau de la communication gouvernementale : Matthias Fekl, secrétaire d'État au Commerce extérieur, n'hésite pas à qualifier le CETA « d'anti-TAFTA », alors même que les principes des deux traités sont identiques. Quels sont-ils ?⁽¹⁾

Le CETA contient les dispositions habituelles des accords de libre-échange : réduction des droits de douane, ouverture des marchés publics, ouverture des services à la concurrence, non-discrimination des fournisseurs étrangers... Dans le domaine agricole, l'abaissement des tarifs douaniers peut déstabiliser des filières déjà tendues. L'ouverture des marchés publics à la « concurrence libre et non faussée » peut conduire à interdire les commandes publiques privilégiant l'emploi local, les PME (Small Business Act aux États-Unis) ou les entreprises sociales et solidaires. Enfin, la libéralisation des services menace les services publics dès lors que ces derniers ne sont pas exclusivement définis comme des services gouvernementaux⁽²⁾.

La nouveauté du CETA par rapport aux traités de l'OMC, c'est le contrôle supranational des réglementations. Alors que les différends commerciaux se réglaient autrefois entre États, le CETA introduit un « mécanisme de règlement des différends » : dès lors qu'une entreprise estime



Manifestation du 15 octobre à Paris.

© Attac

qu'une décision publique réduit les profits escomptés lors de son installation, elle peut porter plainte auprès d'une instance d'arbitrage, composée d'avocats d'affaires⁽³⁾. Non seulement le CETA privatise ainsi la justice, mais aussi le législateur, puisqu'il programme une « harmonisation réglementaire », à laquelle seraient associées les entreprises. Les différences de réglementations sociales, environnementales et sanitaires entre les pays sont en effet des entraves insupportables à la liberté des « investisseurs ». Il convient donc de les aplanir, dans le sens souhaité par ces derniers.

Les mouvements altermondialistes européens et canadiens alertent sur les dangers du CETA depuis le début des négociations, qui se sont déroulées durant sept ans dans la plus grande opacité. Grâce à l'épouvantail TAFTA, la mobilisation s'est amplifiée récemment, avec des manifestations dans toute l'Europe cet automne, après le succès de la pétition anti-TAFTA (3 millions de signatures). En Allemagne, 300 000 personnes ont manifesté le 15 septembre. Les Français et les Espagnols ont défilé dans plusieurs villes le

15 octobre. Avec 5 000 manifestants à Paris, la mobilisation reste cependant à développer.

Politiquement, les lignes bougent. Ainsi, 2 000 collectivités territoriales se sont déclarées hors-TAFTA ou hors-CETA. Et alors qu'une validation du CETA par le Conseil européen était prévue le 18 octobre, le veto du Parlement wallon a obligé le représentant belge à rompre l'unanimité requise sur ce sujet. Si les pressions sur la Belgique

aboutissent, le CETA pourrait être aussitôt appliqué provisoirement, en attendant la ratification par les Parlements nationaux. La partie n'est donc pas terminée : aux citoyens de transformer en franche opposition les critiques déjà émises par de nombreux parlementaires. ●

La nouveauté du CETA par rapport aux traités de l'OMC, c'est le contrôle supranational des réglementations.

(1) Pour plus de détails, écouter l'interview de Frédéric Viale (Attac) sur Fréquence Paris Plurielle : www.modes-d-emploi.net/spip.php?article560

(2) Donc tous les services publics sauf peut-être l'armée, la justice et la police.

(3) Les Québécois connaissent déjà bien la justice arbitrale prévue dans le CETA : en vertu d'un dispositif similaire de l'Alena (l'accord de libre-échange nord-américain), le Québec est attaqué par une entreprise pétrolière pour avoir interrompu les prospections dans le Saint-Laurent.

Une rentrée sur les chapeaux de roue

UNIVERSITÉ
GRENOBLE
ALPES

L'UGA a vécu sa première rentrée d'université fusionnée : chaotique, éprouvante, marquée de nombreux dysfonctionnements, avec, en prime, la mise en œuvre d'une offre de formation largement modifiée. Le calendrier - intenable - de l'organisation fusionnée a généré une fatigue profonde des personnels, Biatss comme enseignants et enseignants-chercheurs, confrontés à une multitude de problèmes qui les ont laissés démunis, débordés, exaspérés : procédures complexifiées, services support débordés, plateaux techniques non opérationnels, le tout aggravé par des organigrammes non stabilisés et des interlocuteurs non identifiés ; et comme ailleurs, groupes de TD surchargés, manque de salles, de tables, de chaises. Pour les enseignants et enseignants-chercheurs, une avalanche d'appels à projets (y compris sur le volet enseignement) a encore aggravé ces conditions de rentrée exécrables... une rentrée « excellente » donc - IDEX oblige ! ●

Claudine Kabane et Françoise Papa, section de l'université de Grenoble

Un prêtre catholique sera-t-il président de l'université de Strasbourg ?



Les élections dans les conseils centraux de l'université de Strasbourg auront lieu le 17 novembre.

La campagne risque d'être animée. Alain Beretz a démissionné avant la fin de son mandat pour aller occuper le poste de directeur de la recherche et de l'innovation au ministère.

Un amphithéâtre prestigieux porte déjà son nom, sans que le CA ait eu à en statuer. C'est que Michel Deneken, premier vice-président pendant les deux mandats d'Alain Beretz, occupe la fonction de président par intérim depuis le 16 septembre et s'est enfin déclaré candidat à la présidence, non sans avoir été adoubié à maintes reprises par son mentor. Il est aujourd'hui à la tête d'une liste intitulée « L'université, pour réussir ». Réussira-t-il à devenir président ? Rien ne lui permet d'en être assuré. Pour trois raisons au moins.

Il a tout d'abord en face de lui un solide collectif, Alternative 2017, qui porte la candidature d'Hélène Michel, professeure de science politique et directrice d'une UMR de sciences sociales, SAGE (Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe). Le programme de cette liste est issu d'une démarche participative, avec sollicitation de propositions, vote sur celles-ci et rédaction collective. Le SNESUP ainsi que le SNCS ont fait le choix de soutenir cette alternative.

La deuxième source d'inquiétude pour l'équipe de Michel Deneken pourrait être le bilan que les personnels ne manqueront pas de faire de son action à la direction de l'université : gestion financière imprévoyante pendant son premier mandat, avec un fonds de roulement qui s'est effondré de 50 M€ en trois ans ; cure d'austérité drastique pendant le second, avec de multiples conséquences en termes de souffrance au travail. Sans le dieu IDEX, l'université de Strasbourg serait dans le rouge... Et certains voient rouge pour une autre raison : Michel Deneken est prêtre et théologien. Si les sciences religieuses ont une place historique et naturelle dans la recherche et l'enseignement supérieur, il n'en demeure pas moins que la neutralité des universités publiques doit être garantie et respectée. Le fait qu'un prêtre - ex-doyen d'une faculté qui forme des ministres du culte - puisse être président d'une grande université de recherche constitue un très mauvais signal envoyé à une société profondément divisée sur la question de la laïcité^(*). ●

Pascal Maillard, secrétaire académique

Dauphine, les femmes et le XIX^e siècle

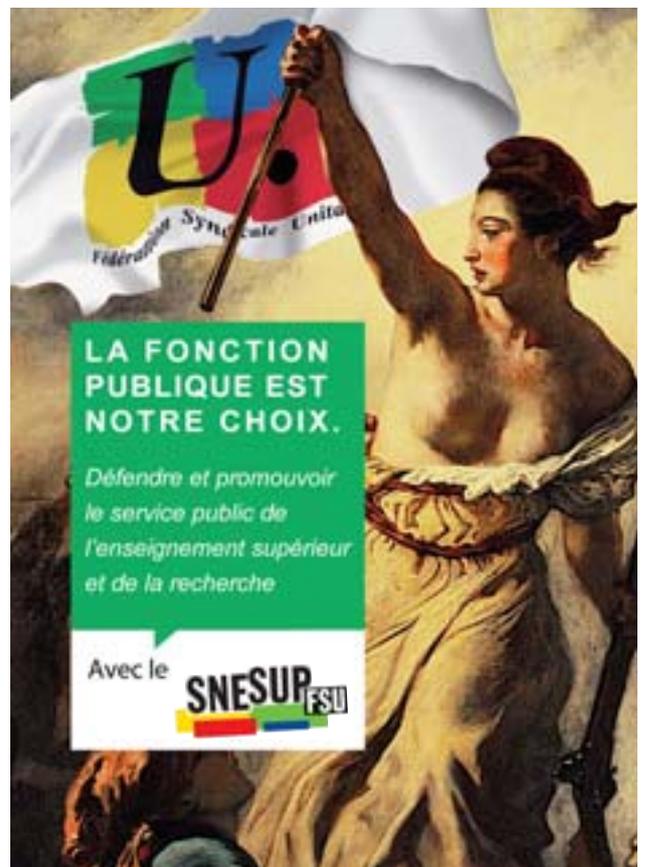


La conjonction de deux événements invite à se demander si la « gouvernance » de l'université de Dauphine, porte-étendard des sciences de l'organisation, n'a pas fait un grand bond en arrière, directement au XIX^e siècle, tant les violations des droits des femmes sont manifestes !

Au printemps dernier, une agente titulaire a envoyé dans les délais une demande de réintégration sur son poste à l'issue de son congé parental. L'administration de Dauphine a refusé de la réintégrer, car une personne avait été recrutée à durée déterminée sur son poste précédent et l'a invitée à se tourner vers l'administration du ministère. Quel n'a pas été alors l'étonnement de l'administration centrale face au refus de réintégration, dont le caractère de « plein droit » est pourtant affirmé depuis 1984 ! Plus récemment, un événement significatif est intervenu à la Fondation Dauphine, organisme privé en charge de développer et soutenir les programmes dits « de solidarité et d'excellence » de l'université dont la présidence est assurée par le président de l'université. Une salariée, après une discussion de travail, annonce sa grossesse à sa supérieure hiérarchique. Le même jour, la direction, avant que la salariée ne finisse son service, la convoque et lui annonce qu'elle est mise à pied à titre conservatoire en vue d'un licenciement. De manière humiliante, la salariée est tenue, sous étroite surveillance, de débarrasser ses affaires devant ses collègues et de rendre son ordinateur. Après vingt-sept jours, la lettre de licenciement a été finalement reçue : huit pages de griefs que la salariée et son avocat contestent preuves à l'appui, avec en perspective une longue démarche judiciaire. ●

Section SNESUP, université Paris-Dauphine

(*) Sur les facultés de théologie de l'université de Strasbourg, lire les pages 8 et 9 du rapport du SNESUP sur « Le fait religieux à l'université » : snesup.fr/rapport-du-snesup-pour-l-observatoire-de-la-laicite.





© Brossard Yannick

→ Dossier coordonné par
G rard Lauton

 thique et **robotique**

Les champs de mise en  uvre de robots sont l gion : production, services, indexation des donn es, vie urbaine, s curit , loisirs, domotique... Leur arriv e donne lieu   des transformations in dites et   des probl matiques nouvelles, souvent mythifi es. Leurs incidences sur l'emploi inqui tent. Cependant, ce ne sont ni la robotisation, ni l'automatisation, ni l'usage intensif des TIC dans les bureaux qui sont   l'origine de tous ces maux, mais les conditions de leur mise en  uvre, avec la pression permanente   la r duction des co ts du travail (Jean-Pierre Durand). Leur impact sur le remaniement des emplois ne peut s'appr cier sans prise en compte des relations macro conomiques (Jean-Fran ois Dortier). Dans la logistique, on ne saurait m langer la cr ation d'emplois absolue li e   une hausse des activit es et sa contraction relative du fait d'innovations technico-organisationnelles (Salvatore Maugeri). Quant aux logiciels robots, leur puissance in dite ouvre la voie   une informatique coop rative, champ de formation et de recherche pour l'ESR, mais aussi   une surveillance g n ralis e. L'implication citoyenne est donc au c ur de ces enjeux.

Faut-il avoir peur des robots ? Robotisation, automatisations : emplois et qualifications

→ par Jean-Pierre Durand, professeur émérite de sociologie du travail à l'université d'Évry-Val-d'Essonne

Le mythe d'un univers professionnel où tout serait régi par des robots est encore loin de la réalité. Si l'automatisation a fait disparaître des emplois, elle en a aussi créé d'autres. Surtout, elle a modifié en profondeur le fonctionnement de l'entreprise, faisant peser une pression toujours plus forte sur les salariés, tenus de maintenir la continuité de la production dans des processus toujours plus complexes.

La robotisation des ateliers, voire des bureaux, possède une dimension mythique qui prend quelquefois ses sources dans la science-fiction, relayée par des journalistes

mal informés ou ne fréquentant pas assez leurs terrains d'investigation. Les robots ne sont pas nombreux (si on les définit rigoureusement, c'est-à-dire en intégrant une part

importante d'autonomie de décision) et les investissements afférents restent faibles comparés à ceux réalisés dans l'automatisation en général des procédés de fabrication industriels et dans la logistique. Par exemple, les robots sont moins d'une centaine dans une usine de montage automobile de 3 000 ouvriers qui fabriquent 1 500 voitures par jour. Autrement dit, rien ne sert d'avoir peur des robots : il vaut mieux s'interroger sur les autres sources de réduction des coûts chaque jour recherchées par les directions d'entreprise dans les secteurs aussi variés que l'automobile, l'aéronautique, les appareils ménagers, les matériels électroniques, l'agroalimentaire et aujourd'hui dans les services.

La place de l'automatisation dans les réorganisations industrielles et tertiaires

Au-delà des délocalisations industrielles et maintenant tertiaires vers les pays à bas coût de main-d'œuvre, qui détruisent mille fois plus d'emplois que la robotisation, la réduction

Ligne de métro automatisée.



© Pline / Wikimedia

UN CAS D'INTÉGRATION NUMÉRIQUE : LA CARROSSERIE AUTOMOBILE

L'exemple ci-dessous⁽¹⁾ a pour but de montrer en quoi le numérique rapproche les métiers, qui doivent alors se rapprocher les uns des autres⁽²⁾ pose de nouvelles questions organisationnelles et complexifie le travail de conception pour la plupart des salariés.

Les stylistes modèlent une maquette de voiture au 1/5° dans de la pâte malléable. La numérisation de la maquette par palpage ou photographie sert à fraiser, grâce à une machine numérique, le maître-modèle à l'échelle 1 dans une sorte de résine : c'est le modèle de référence qui est présenté à la direction générale pour avis et modifications. Cette même maquette numérisée sert à dessiner les pièces d'aspect. Dans d'autres cas, les stylistes conçoivent entièrement la maquette sur des stations de CAO (conception assistée par ordinateur) tandis qu'une restitution à l'échelle 1 est alors effectuée grâce à un robot de fraisage dans du matériau tendre (polystyrène). Ce procédé peut réduire de deux mois l'intervention des stylistes.

Le projet une fois validé commence alors la numérisation des « pièces de peau », puis de celles de renfort et enfin de celles d'intérieur, pour constituer la première base de données, exploitée ensuite par le bureau des méthodes. Celui-ci prépare la gamme d'emboutissage (quatre à six opérations par pièce), puis il étudie les outils d'emboutissage. Il enrichit ainsi une deuxième base de données, appelée « base de pièces méthodes ». Celle-ci sert à la fois à l'emboutissage et au service de contrôle qui prépare les bandes pour le contrôle en trois dimensions.

Les préparateurs des bureaux des méthodes des usines de fabrication

des outils d'emboutissage (du donneur d'ordre aux sous-traitants) interrogent la « base de pièces méthodes » pour éditer les programmes des MOCN (machines-outils à commande numérique). La liaison informatique peut être directe entre le bureau des méthodes et les MOCN ainsi téléchargées. Mais cette intégration des fonctions ne signifie pas une automatisation totale de la procédure : le savoir-faire des préparateurs (d'anciens ouvriers professionnels ou des titulaires de BTS) est indispensable à la réalisation des programmes des MOCN tandis que l'usinage lui-même repose sur la coopération entre l'opérateur-usineur et le préparateur du bureau des méthodes.

Parallèlement à la fabrication des outils de presse (matrices) et à la préparation de la gamme d'emboutissage, le bureau des méthodes du constructeur doit concevoir les lignes robotisées d'assemblage des pièces embouties. À partir de la première base de données du bureau d'études, des logiciels métiers regroupent les points de soudure et simulent les mouvements des robots-soudeurs : en effet, les bras et les pinces des robots ne doivent pas se rencontrer ni heurter les pièces en cours d'assemblage. Enfin, d'autres logiciels préparent les plans d'implantation en ligne des robots et vont jusqu'à éditer automatiquement les programmes d'asservissement des robots.

Jean-Pierre Durand

(1) Source : Jean-Pierre Durand, *La Chaîne invisible*, Le Seuil, 2012.

(2) D'où l'organisation par projet et les « plateaux » de conception chez les grands constructeurs.

des coûts de fabrication (la fameuse *lean production* pour « production amaigrie » ou « frugale ») passe par trois propositions complémentaires dans l'industrie (la déclinaison vers le *new public management* dont chaque lecteur est victime mériterait d'autres analyses !):

- la simplification des produits à fonction constante : par exemple, là où un pare-chocs de voiture comprenait une centaine de pièces il y a vingt ans, il n'en comporte plus qu'une dizaine ; idem pour un siège de cabine d'avion. Les économies de meilleure manufacturabilité sont considérables ;

- la double intégration par la réorganisation fonctionnelle des entreprises et par la puissance des calculateurs (*lire encadré p. 10*) favorise une meilleure qualité « du premier coup », la réduction des aléas dans la fabrication sur des installations de plus en plus informatisées-automatisées (où les robots en tant que tels agissent à la marge) ;

- la réorganisation de la production et du travail avec la généralisation du juste-à-temps (désigné plus généralement par flux tendu), les outils socio-productifs (dits « participatifs », autour du zéro défaut, zéro panne, zéro gaspillage) qui permettent de maintenir la fabrication avec une main-d'œuvre réduite au minimum.

En résumé, la réduction des coûts, à qualité et variété accrues des produits, repose sur l'intelligence de conception, sur l'automatisation et sur des réorganisations du travail humain à tous les échelons de la conception-fabrication des biens (on pourrait faire la même démonstration avec les « produits » bancaires ou des assurances). Quoique personne ne se hasarde à chiffrer la source des gains de productivité avec précision, on peut penser que la part des gains de productivité globale issue de l'automatisation industrielle⁽¹⁾ est bien inférieure aux gains issus des réorganisations du travail. On peut prendre appui ici sur un rapport du Boston Consulting



Chaîne de montage d'avions Airbus.

© Airbus SAS 2016 / P. Mascièr / master films

Group sur l'industrie 4.0⁽²⁾, cité par Tommaso Pardi, selon lequel les gains de productivité supplémentaires attendus de l'intensification de l'usage des TIC pour les cinq à dix années à venir ne dépasseraient pas 6 à 9 % au total dans l'industrie automobile allemande...

Automatisation-robotisation et transformations du travail

Le premier effet difficilement contestable de l'automatisation-robotisation industrielle (ou logistique) est la réduction de la manutention de charges lourdes par les ouvriers (la réglementation du travail y a aussi contribué, en partie parce que c'était possible matériellement) : des aides à la manipulation, dans l'industrie automobile, dans le BTP, dans la logistique, allègent le travail physique sur de très nombreux postes de travail. Mais, parallèlement, d'autres types de charges de travail sont venus détériorer les conditions de travail de ces mêmes salariés. D'une part, les pressions managériales – et au-delà actionnariales – de baisse des coûts de main-d'œuvre font que des postes remplis hier à 70-75 % le sont aujourd'hui jusqu'à 90 % voire plus s'il s'agit de main-d'œuvre précaire. D'autre part, les charges mentales des salariés se sont nettement accrues, à la fois par le calcul au plus juste de leur nombre (on remarquera aussi qu'il n'y a plus de remplaçants) et par l'effet de fragilisation-complexification des processus productifs dont il faut maintenir la continuité de production. Le résultat bien connu est celui de la forte croissance du mal-être au travail, des insomnies, de la consommation de psychotropes, etc., allant jusqu'au suicide. Ici, ce ne sont ni la robotisation, ni l'auto-

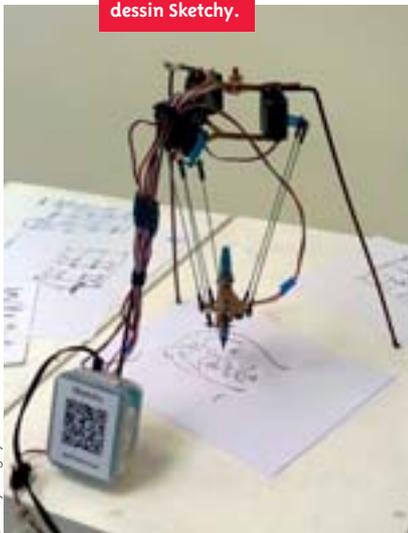
matisation, ni l'usage intensif des TIC dans les bureaux qui sont à l'origine de tous ces maux, mais les conditions de leur mise en œuvre, avec la pression permanente à la réduction des coûts du travail. L'avidité des actionnaires, déclinée dans les entreprises par des managers qui n'ont guère le choix, sauf de démissionner, frise l'absurde : comment exiger d'accroître de 10 % (voire quelquefois de 15-20 %) la productivité du travail

chaque année ? Peut-être est-ce possible la première année de la réorganisation, un peu moins la deuxième année : mais ensuite ? Voici l'un des fondements de la revendication patronale d'une plus grande flexibilité du travail – et d'une moindre protection des salariés – à travers le recours massif aux emplois dits « atypiques », à la sous-traitance, et *in fine* le fondement de la fameuse loi travail...

Si ce sont les actionnaires qui dictent les économies en coût de main-d'œuvre, l'automatisation possède, quant à elle, des exigences ▶▶

▼
Rien ne sert d'avoir peur des robots, mieux vaut interroger les autres sources de réduction des coûts recherchées par les directions.
▲

Le robot de dessin Sketchy.



© Andy Dingley

(1) Nous ne traitons pas ici de l'accélération de l'automatisation du traitement de l'information (informatique), qui est une autre source de baisse des coûts, quoique en partie compensée par des besoins toujours croissants en volumes de calculs d'une industrie ou de services toujours plus intégrés, donc toujours plus complexes.

(2) Le concept d'industrie 4.0 désigne une nouvelle façon d'organiser les moyens de production en construisant des usines dites « intelligentes » (*smart factories*) assez flexibles pour que les clients puissent « customiser » leur véhicule à partir d'Internet : on imagine bien que ces solutions ne seront rentables que pour les véhicules de haut de gamme fabriqués en petite série. Voir Tommaso Pardi, « *L'industrie du futur dans l'automobile : un concept made in Germany* », Gerpisa, ronéoté, 2016 (gerpisa.org).

qui résistent aux lois immédiates du capital. En effet, les processus d'automatisation-informatisation-robotisation complexifient et fragilisent la production, en particulier si l'on croise ces processus avec des vitesses de fabrication et d'usinage toujours plus grandes : les outils les plus performants s'usent ou cassent, leur usure réclame une forte anticipation pour que les cotes des pièces soient respectées, etc. Autrement dit, les processus automatisés-robotisés réclament, pour être efficaces, des qualifications supérieures par rapport à celles qui sont mobilisées sur des systèmes plus traditionnels.

Mais ce mouvement n'est pas univoque et il peut être interprété par le management et les organisateurs afin de limiter les nouvelles exigences en matière de qualification. En premier lieu, il subsiste, en amont et en aval des segments automatisés, nombre de tâches de chargement-déchargement, de maintenance, etc., que les hommes (ici des OS ou des manutentionnaires) exécutent avec beaucoup plus de flexibilité et de souplesse que les robots pour des investissements bien inférieurs : ce fut l'illusion des années 1980 que de vouloir automatiser toutes les tâches dans le montage automobile avec un échec retentissant au regard du nombre de retoucheurs qu'il fallait mobiliser pour « sortir » la production. En second lieu, si les interventions techniques exigent réellement des com-



© DR

▼
S'il y a bien hausse généralisée des qualifications, elle est largement contenue par une organisation du travail qui vise à le simplifier et à le standardiser.
 ▲

pétences supérieures pour diagnostiquer, dépanner et plus généralement maintenir ces lignes automatisées en état de marche, les organisateurs du travail ont tôt fait de codifier/standardiser les opérations pour en

diffuser la faisabilité au plus grand nombre d'ouvriers ou de techniciens en les formant *a minima* (pour freiner les revendications salariales) et en les rendant interchangeables.

Autrement dit, ce serait une grande illusion que de penser que cette complexification des processus doit s'accompagner d'une forte hausse des qualifications pour tout le monde dans les ateliers comme dans les bureaux.

S'il y a bien hausse généralisée des qualifications, elle est largement contenue par une organisation du travail qui vise à le simplifier (même s'il reste plus complexe qu'hier) et à le standardiser pour que le plus grand nombre de salariés s'approprient ces connaissances émergentes et entrent à nouveau en concurrence dans un contexte de chômage structurel.

Ainsi, face au mythe de la destruction massive des emplois par l'automatisation-robotisation ou face à l'utopie d'un « tous ingénieurs » pour accompagner celle-ci, il faut raison garder. Ni automatisation à tout crin car l'homme reste plus flexible que la machine, ni promotions fulgurantes des ouvriers et techniciens car la simplification du travail le plus complexe demeure la logique implacable de directions et d'actionnaires qui veulent toujours abaisser les coûts salariaux. ●



© DR

LES ROBOTS ET L'EMPLOI LOGISTIQUE

En 2015, la manutention et l'entreposage employaient 105 300 salariés (+2,3 % sur 2010-2015). Une des plus fortes croissances avec le transport par car (+2,7 %). L'emploi logistique, dans le fret, se localise bien dans le maillon manutention-entreposage. Quels effets peut y avoir l'automatisation ?(*) Il convient de ne pas mélanger la création d'emplois absolue liée à une hausse des activités et sa contraction relative du fait d'innovations technico-organisationnelles. En rationalisant les manutentions dans le conteneur (1970-1980), on a accru les flux et asséché l'emploi chez les dockers. La palettisation, innovation majeure dans l'entreposage-manutention, avait majoré les ratios tonnes manutentionnées/homme. L'introduction des logiciels

de gestion d'entrepôt de pair avec de nouveaux dispositifs de manutention diminue drastiquement l'emploi : engins soulevant à la fois quatre palettes, chariots filoguidés déposant et prélevant leur charge automatiquement, entrepôts entièrement automatisés, où les palettes, au sortir des camions, sont déposées par les caristes sur des plates-formes mobiles chargées, par un ordinateur, de les déposer automatiquement dans un entrepôt plongé dans le noir, pouvant héberger des milliers de palettes... Dans ce secteur, on vise sans cesse à substituer la machine à l'homme. Si cela lui épargne des tâches répétitives et inintéressantes, cela grève l'emploi. Et parfois, la machine transforme l'homme en robot : dans la préparation de commande, la « voix » de l'ordinateur lui prescrit, par un langage codifié et mécanique, les gestes à exécuter, le vouant à une mécanisation. On est alors loin d'une hausse des qualifications. Salvatore Maugeri, Vallorem, université d'Orléans

(*) Les chiffres ministériels annoncent en effet que les investissements étrangers en France ou à l'étranger par des entreprises françaises concernent, depuis quelques années, au premier chef l'entreposage (4,65 G€ et 5,36 G€ pour un investissement total dans les transports de 7,59 G€ et 7,30 G€). Avec 14 G€ de CA, ce secteur arrive juste derrière les activités d'organisation de transport (31 G€), mais devant les activités de transport.

Les robots vont-ils tuer les emplois ?

→ par Jean-François Dortier⁽¹⁾, rédacteur en chef de Sciences Humaines

Quatre emplois sur dix, y compris dans les métiers qualifiés, risquent d'être automatisés dans les vingt ans à venir : cette prédiction alarmiste, largement relayée par la presse au printemps 2015, est-elle valide ? N'y a-t-il pas des effets en retour créateurs d'autres emplois ?

Fin 2014, une étude (cabinet Roland Berger) alerte sur les risques majeurs que la révolution digitale fait peser sur les emplois et le travail⁽²⁾. En France, dans les dix ans, 42 % des métiers risquent d'être transformés. Ce sont 3 millions d'emplois qui pourraient être détruits. La robotisation va-t-elle « *déstabiliser en profondeur les classes moyennes françaises* » ? Ainsi, une nouvelle génération de robots et de machines s'attaquerait désormais à des secteurs jusque-là épargnés par l'automatisation des tâches. Dans le domaine de la santé, logiciels de diagnostics médicaux et robots distributeurs de médicaments pourraient remplacer les agents de soin. Les voitures automatisées remplaceraient les chauffeurs. Dans le métier de journalisme, des logiciels (cf. Quill) peuvent déjà rédiger des articles financiers et des comptes rendus de matchs sportifs... Désormais l'automatisation des tâches, qui a supprimé des emplois dans l'industrie, s'attaquerait au secteur des services et aux emplois plus qualifiés. Après les classes populaires, les classes moyennes seraient menacées.

Machines et emplois, quelles relations ?

Le remplacement progressif des humains par les machines semble une loi de l'Histoire. On fabrique des machines pour alléger l'effort et augmenter les forces humaines ; et à terme pour les remplacer. Durant les Trente Glorieuses, l'arrivée des tracteurs et machines agricoles a permis de décupler la puissance de travail des paysans : la production de céréales, légumes, viande, lait augmentait à mesure que le nombre d'agriculteurs diminuait. Puis ce fut au tour des emplois d'ouvriers spécialisés (OS), qui soudaient ou peignaient les automobiles sur des chaînes de montage, d'être supprimés par des robots industriels. Aujourd'hui, assurance, banque et services en général semblent connaître le même sort que les agriculteurs et les ouvriers naguère.

Mais comment comprendre alors que durant les Trente Glorieuses, période de grands progrès techniques, le nombre d'emplois global n'a cessé d'augmenter ? Et qu'aujourd'hui un pays comme l'Allemagne, deux fois plus équipé en robots que la France

(par nombre de salariés), ait aussi un taux de chômage nettement inférieur ?

Une réponse à cette énigme avait été apportée par l'économiste et démographe Alfred Sauvy dès les années 1980. Dans *La Machine et le Chômage* (Dunod, 1980), il s'en

prenait à l'illusion du « *chômage technologique* ». Si, à court terme, la machine diminue l'emploi dans un secteur (ex. l'agriculture), elle a aussi des effets positifs à long terme. Avec la baisse des coûts des produits alimentaires, le pouvoir d'achat des consommateurs augmente, et ils transfèrent leur consommation vers d'autres secteurs : produits industriels ou santé (théorie du déversement). C'est ainsi que les enfants des agriculteurs des Trente Glorieuses ont quitté « *un à un le pays pour s'en aller gagner leur vie loin de la ferme où ils sont nés* » et gonflé les rangs des classes moyennes.

D'autres études ont exploré les relations complexes entre emploi et chômage.

Celle d'Olivier Blanchard, Robert Solow et Beth Anne Wilson a montré que sur le long terme, il n'y a aucune correspondance entre innovation et chômage⁽³⁾. Une étude de 2011 a tenté de prendre en compte trois effets de l'automatisation :

- sur la productivité du travail : elle est augmentée par l'automatisation ;
- sur le court terme : suppression d'emplois dans les secteurs concernés ;
- sur le long terme : transfert de revenus dans d'autres secteurs.

Les données empiriques confirment bien ces trois effets, le bilan global en termes d'emploi étant finalement positif⁽⁴⁾.

Annoncer un nombre d'emplois détruits



Jean-François Dortier

© Studio Merize

– des millions à l'horizon 2025 – du fait des innovations techniques, en l'isolant de l'ensemble des relations macroéconomiques, n'a aucun sens. D'autant que cette prévision repose sur une autre : l'arrivée d'une nouvelle génération de programmes d'intelligence artificielle (IA) et de robots qui bouleverseraient l'économie. De quoi s'agit-il ?

Un nouvel âge des machines ?

Tout le monde a entendu parler de Big Data ou du Cloud ; et a vu des robots humanoïdes. Et la voiture sans pilote est en cours de mise au point (Google avec sa Google Car). Erik Brynjolfsson et Andrew McAfee⁽⁵⁾ parlent d'un « *deuxième âge des machines* ». Gagnant du jeu télévisé « Jeopardy » en ▶▶

(1) Texte remanié (Gérard Lauton) à partir de l'article paru sous le même titre dans *Sciences Humaines*, avec l'aimable autorisation de l'auteur.

(2) Roland Berger, « Les classes moyennes face à la transformation digitale ».

(3) Olivier Blanchard, Robert Solow et Beth Anne Wilson, « Productivity and unemployment ».

(4) Lene Kromann, Jan Rose Skaksen, Anders Sørensen, « Automation, labor productivity and employment: a cross country comparison ».

(5) Spécialistes du *business innovation* au MIT.

► 2011, le supercalculateur Watson d'IBM s'attaque désormais au domaine médical pour le diagnostic du cancer. Selon E. Brynjolfsson et A. McAfee, des programmes fondés sur les machines apprenantes⁽⁶⁾ vont se développer (loi de Moore⁽⁷⁾). Qu'en est-il ? Déduire des bouleversements technologiques du fait d'avancées récentes se heurte à de sérieuses objections.

L'histoire de l'IA a plusieurs fois démenti les prédictions. En 1956, Herbert Simon, créateur avec Allen Newell du GPS, prévoyait que dans les dix années qui allaient suivre, les traducteurs automatiques auraient remplacé les interprètes : c'était il y a soixante ans ! De même, on prévoyait déjà que les systèmes experts (aide à la décision) pourraient se substituer aux médecins. Depuis, alors que les ordinateurs ont démultiplié leur puissance, l'IA a connu des développements très inégaux, alternant crises et avancées partielles⁽⁸⁾, qu'il s'agisse de reconnaissance et synthèse vocale, de traduction automatique ou de capacités d'apprentissage artificiel. Aujourd'hui, ce sont les machines apprenantes, fondées sur des modèles prédictifs (bayésiens), qui ont le vent en poupe⁽⁹⁾, sans pour autant donner lieu à un bouleversement technologique majeur. La prospective technologique est un art risqué, sa traduction en termes d'emplois encore plus.

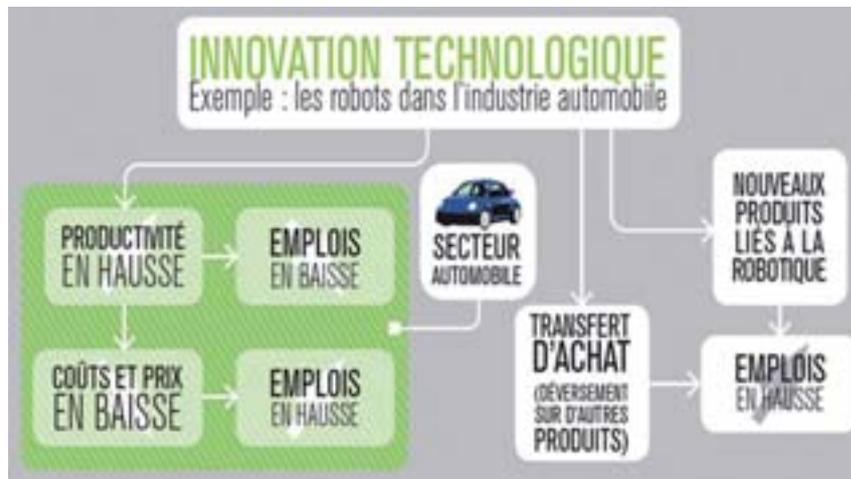
Hôpital et transport

L'étude nous apprend que le logiciel Watson d'IBM peut établir un diagnostic médical « fiable à 90 % pour les cancers du poumon ». Les jours des médecins seraient-ils comptés ? Non, bien sûr, « le médecin ne disparaîtra pas », dit l'auteur, pour qui ce sont plutôt les emplois paramédicaux qui seront touchés, « le personnel hospitalier via le développement des robots ». Mais pour qui connaît le travail des infirmières et aides-soignants, un robot-distributeur de médicaments⁽¹⁰⁾ ne

Cursus et recherche en robotique



À côté de cursus centrés sur la robotique, de nombreux autres (capteurs, systèmes articulés, automatismes, programmation) y contribuent par leurs contenus : DUT, DEUST, options de L3, licence pro, master, ingénieur... Concernant la recherche, la carte du Groupement de recherche en robotique (GdR) créé en 2007 par le CNRS comprend 46 équipes dont 13 en Île-de-France : www.gdr-robotique.org.



remplacera pas leur travail. Aucun robot n'est bientôt en lice pour faire les lits, un pansement, déplacer les patients, faire leur toilette, etc. Les médecins, infirmières, ASH et agents d'entretien ne sont pas menacés dans un avenir proche. Certes, la robotique médicale progresse dans des secteurs précis : robotique chirurgicale de précision et robotique de réhabilitation (prothèses). Mais on ne saurait imaginer les métiers de soin bouleversés par l'irruption de l'informatique avancée ou des machines apprenantes.

Qu'en est-il du secteur du transport ? Selon le cabinet Roland Berger, l'essor de la voiture autonome aura un « fort impact » sur l'emploi.

Les chauffeurs (taxis et routiers) sont-ils condamnés ? C'est plus que douteux. Si les prototypes sont fonctionnels, leur commercialisation n'est pas prévue avant 2020. Et qui dit voiture automatique ne dit pas disparition du chauffeur : le pilotage automatique des avions n'a pas supprimé les pilotes. Pas de pilotage automatique complet de véhicules avant 2030 ; ce qui ruine l'hypothèse alarmiste d'un fort impact sur les transports français vers 2025.

La troisième révolution industrielle a déjà plus de trente ans : les ordinateurs de bureau et l'informatique domestique ont bouleversé la vie quotidienne, le travail, dont une grande partie du secteur tertiaire : administrations, santé, marketing, architecture, presse. De nombreux emplois y ont été supprimés. Mais elle en a transformé d'autres, et en a aussi créé de nouveaux. Elle va continuer à travailler le paysage de l'emploi. Bien malin qui pourrait affirmer que 3 millions d'emplois seraient menacés ou que 42 % des emplois seraient fortement impactés par cette nouvelle génération de machines. Personne ne sait prévoir l'avenir technologique à l'horizon de dix-vingt ans,

et encore moins mesurer son impact sur l'emploi. Même les machines apprenantes et les robots ne savent pas le faire...

Le mythe du chômage technologique

On invoque souvent la machine comme responsable du chômage. Elle dévore l'emploi en remplaçant les salariés... Ce raisonnement intuitif est cependant à courte vue. Pour mesurer l'impact des techniques sur l'emploi, il faut prendre en compte toutes leurs interactions.

Ainsi, une innovation technique⁽¹¹⁾ va augmenter la productivité et supprimer des emplois (effet 1).

Mais les gains de productivité et la baisse des coûts du travail peuvent entraîner une baisse des prix, d'où une hausse d'achats d'automobiles, et donc d'emplois (effet 2). La baisse des coûts peut entraîner un transfert vers d'autres produits – effet de déversement, selon Alfred Sauvy (effet 3).

Enfin l'innovation technologique (nouvelle gamme de robots) engendre de nouveaux produits de consommation, de production. C'est l'effet Schumpeter.

En résumé, l'automobile a supprimé les emplois de cochers et de constructeurs de fiacres mais a créé une industrie nouvelle à la base de la révolution industrielle. ●

(6) Au lieu d'une suite fléchée d'instructions (algorithme classique), elles réagissent au fil de l'expérience, comme le ferait un humain face à un itinéraire non fléché.

(7) Constat empirique (1965) de Gordon Moore : tous les dix-huit mois, les ordinateurs doubleraient de puissance.

(8) Jean-François Dortier, « L'intelligence artificielle. Espoirs et réalisations », *Le Cerveau et la Pensée*, Jean-François Dortier (dir.), Éditions Sciences Humaines, 2012.

(9) Jean-François Dortier, « Penser, c'est prédire », *Sciences Humaines*, n° 248, mai 2013.

(10) Le TUG d'Athéon implanté à titre expérimental dans des hôpitaux de Californie.

(11) Exemple : un nouveau robot dans la fabrication automobile.

Logiciels robots et algorithmes, aubaines et périls : entretien avec Maxime Wack⁽¹⁾

→ propos recueillis par Gérard Lauton

Loin de l'image d'Épinal des robots humanoïdes, les logiciels robots ont envahi la sphère numérique en toute discrétion, tant ils sont transparents pour l'utilisateur. Leurs champs d'action sont redoutablement étendus pour le meilleur et pour le pire.

Pouvez-vous présenter un bref panorama des logiciels robots et des algorithmes qui s'y rattachent ?

Les premiers logiciels robots que j'ai rencontrés ont été inventés par la société Rank Xerox pour alimenter une base de données – des index de mots-clés – pour son premier moteur de recherche : Altavista. Ce logiciel allait chercher les mots anti-dictionnaires⁽²⁾ des sites Web en ligne, et ainsi constituait une base servant à classer les sites en fonction de la pertinence du texte et des demandes des internautes. Google a ensuite amélioré le principe en l'étendant à une recherche par groupe de mots. Aujourd'hui, une nouvelle demande, due à l'informatique pervasive⁽³⁾ et ubiquitaire (Big Data), recentre sur l'utilisateur les nouvelles bases de données qui vont nous amener l'information, juste nécessaire, sur notre portable.

Cela nécessite une remise en cause complète des outils de l'informaticien, qui doit être capable de construire ces nouvelles bases NoSql (par opposition aux bases classiques Sql de type Oracle). Mais aussi un changement radical dans l'archivage de nos données, qui se retrouvent gérées dans le Cloud (c'est-à-dire partout sauf sur notre ordinateur). Là encore, ce sont des robots qui archivent, restituent, et sécurisent.

Quelles avancées peut-on en attendre ? Quels risques pour l'utilisateur et la société ?

Comme toujours il y a du bien et du moins bien... Prenons deux exemples. Premier exemple : quand vous recherchez un article sur Google, un robot analyse toutes vos



© DH

demandes et, par un travail en temps réel sur des millions de données, vous propose instantanément des offres commerciales correspondant à vos attentes. C'est évidemment

Qui va proposer ces nouveaux outils, dans quel pays vont-ils être inventés et transférés ?

là que se situe le problème car nous sommes épiés, disséqués, anticipés, dénuqués... Deuxième exemple : l'e-call ; si vous avez un accident de voiture, cette informatique intrusive peut vous sauver, en alertant les secours à votre place. Mais

j'aurais aussi pu prendre comme exemple les botnets, ces petits logiciels robots nichés dans les objets connectés (IOT) et qui ont bloqué l'ensemble du Web pendant toute la journée du vendredi 21 octobre. Comme les gremlins, ils sont pourtant d'habitude bien gentils car ils sont à la base du fonctionnement de l'IOT.

ner ces robots. Depuis bientôt vingt ans, un certain consensus autour de leur enseignement s'était installé. Il fallait que l'étudiant soit capable de modéliser la base grâce à des outils ou méthodes appropriés (UML, VMC, méthodes agiles...) puis de choisir une base et de la programmer. Et là, patatras, nous arrivent le Big Data et dans la foulée son corollaire, la création d'une nouvelle sorte de base de données, de type temporel, avec les logiciels *ad hoc* (Cassandra...). Les outils méthodologiques et d'analyse n'existent pas encore, l'ESR est bien évidemment sur le coup pour les inventer, mais il nous faut du temps et des moyens. Et là, chers collègues, on en revient à nos revendications syndicales. Les enseignants-chercheurs ne demandent qu'à se lancer dans l'aventure, surtout que les étudiants et les entreprises sont demandeurs d'apprentissage de ces nouveaux concepts. En conclusion, qui va proposer ces nouveaux outils, dans quel pays vont-ils être inventés et transférés ? Dans des pays qui considèrent leur R&D du secteur public comme vitale et qui y mettent les moyens. Devinette, donnez des noms ? Je vous laisse sur cette interrogation ! ●

Quelle part prennent le secteur public de l'ESR et les majors dans leur développement ?

Prenons l'exemple de l'apprentissage dans l'ESR des bases de données qui permettent de faire fonction-



Le roboïde, l'avenir de l'humanité ?

© Eric Diesel / Wikimedia

SITUATION DES PRÉCAIRES DANS L'ESR

Mettre fin à la précarité sans fin

→ par Jean-Luc Godet, secteur Situation des personnels/Non-titulaires

Si la précarité concerne plus d'un agent de la fonction publique sur cinq, elle est particulièrement répandue dans l'enseignement supérieur et la recherche. Revendiquer la création de postes de titulaires à hauteur des besoins reste le seul moyen de maintenir un service public égalitaire, et donc démocratique.

Ainsi que cela fut rappelé au cours de la journée FSU de débat et de mobilisation contre la précarité, le 13 octobre 2016, la précarité concerne près d'un agent sur cinq (940 000, sans compter les 90 000 contrats aidés) dans l'ensemble de la fonction publique (FP). Elle est encore plus répandue dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Les dernières statistiques du ministère⁽¹⁾ font état, en 2015, d'une diminution légère du nombre des agents non titulaires enseignants (ANTE) depuis 2009 (3,4 %). La baisse drastique du nombre de professeurs invités (non précaires) l'explique pour moitié et, si l'on exclut ceux-ci, il y avait tout de même 16 500 ANTE en 2015, soit 20,5 % du total des 80 100 enseignants réels, dont 7 300 doctorants contractuels enseignants-chercheurs (DCE) et 4 700 ATER. Surtout, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. En effet, il faut ajouter à ces chiffres une fraction importante des vacataires, estimés à 135 000 par le ministère⁽²⁾, très souvent engagés pour des besoins permanents et pour des volumes horaires qui n'ont rien d'anecdotique. Du côté des chercheurs, on compte plus de 7 100 doctorants contractuels (DC) n'assurant pas de tâches d'enseignement et tous les post-docs

dispersés dans les laboratoires en fonction des financements par projets, désormais de règle dans le secteur. La précarité est donc une donnée majeure de l'ESR. La revendication de son institu-

surveillance et corrections d'examens), mais sans le salaire qui va avec. Si la précarité place beaucoup d'ANT (enseignants, chercheurs et Biatss) dans des positions intenable, elle transforme aussi des titulaires

soins, et d'intégration de tous les ANT qui le souhaitent dans la FP reste le seul moyen de maintenir un service public à peu près égalitaire, sans trop d'écarts de revenus, sans trop d'abus hiérarchiques, et donc à peu près démocratique.

Cependant, comment construire le rapport de forces nécessaire à l'éradication d'une précarité sans cesse renouvelée ? Si les initiatives ponctuelles comme celles de la FSU en 2015 et 2016, les délégations récurrentes auprès des ministères de la FP, permettent de formuler les revendications des précaires, elles restent limitées et répétitives. Les collectifs comme celui des travailleurs précaires de l'ESR aident aux premières organisations d'un milieu peu syndiqué, mais ils ne résorbent pas la coupure entre précaires et titulaires. On sent bien par ailleurs que, derrière la précarité, est posée la question bien plus large de l'organisation de la société humaine. Ce n'est pas un hasard si le Collectif des précaires a tenu à ce que dans l'appel au rassemblement du 7 novembre devant l'Assemblée nationale figure une référence à la lutte contre la loi travail. Car c'est dans le combat global contre des rapports sociaux concurrentiels et mortifères, dans lequel un syndicalisme de transformation sociale a une place centrale, que nous pourrions enfin boucler le cycle infernal d'une précarité sans fin. ●

Comment construire le rapport de forces nécessaire à l'éradication d'une précarité sans cesse renouvelée ?

tionnalisation par la CPU (au nom de « l'agilité » de gestion) a déjà trouvé des débuts de concrétisation en ce qui concerne les vacataires : du projet de décret mettant en place des vacataires-contractuels (entre 96 heures et 192 heures) aux expérimentations (au mépris des textes actuels) d'élargissement du « vivier » des vacataires aux travailleurs pauvres (comme à Paris-XIII). Parallèlement, afin d'écartier tout risque de recours au tribunal administratif, de véritables « licenciements » frappent chaque été des vacataires engagés depuis plusieurs années. Enfin, les traditionnels abus perdurent, dont sont notamment victimes une partie des 850 lecteurs de langues étrangères employés illégalement à des tâches de maîtres de langue (TD au-delà du seuil de 100 heures,

en relais résignés, voire pleinement consentants, d'une gestion bureaucratique bafouant les droits sociaux et le droit à l'emploi. La précarité à l'université ronge donc le service public dans sa totalité. Dans ce cadre, le « moindre mal » à court terme qu'est par exemple la transformation de « faux vacataires » en CDD ou CDI, ou celle de CDD en CDI, reste un mal à long terme, surtout quand le CDI ne s'accompagne pas d'une grille, au moins indicative, de progression du salaire. De même, s'il faut absolument relayer les revendications des vacataires d'engagements formalisés avant le début des cours et d'un paiement mensualisé, celles-ci n'ébrèchent que très partiellement la précarité du vacariat. L'exigence de création massive de postes de titulaires, à hauteur des be-

Dans l'ESR, les agents contractuels représentent 40 % des personnels Biatss, 30 % des enseignants et des EC et 21 % des personnels des organismes de recherche.



© Guillaume Highwire / Flickr

(1) Note de la DGRH – Enseignement supérieur – n° 4 – juin 2016 :

cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/statistiques/83/9/Non_permanent_2015_601839.pdf

(2) Ce nombre de 135 000 vacataires est une extrapolation douteuse car tous les établissements n'ont pas répondu au ministère. Dans une université moyenne comme Angers, pour ne prendre qu'un exemple, ce sont 70 000 heures (hors 50 000 heures complémentaires) qui sont attribuées aux vacataires, soit l'équivalent de 365 postes d'enseignants-chercheurs...

Négociation PPCR relative aux enseignants-chercheurs

→ par Philippe Aubry, secrétaire national

Les discussions en vue de la négociation prévue dans l'agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche, et devant se conclure fin décembre, seront l'occasion pour le SNESUP de défendre une amélioration significative des grilles indiciaires des enseignants-chercheurs.

La FSU a rappelé lors du dernier comité technique ministériel du 20 octobre les attentes des personnels de catégorie A+, notamment les enseignants-chercheurs (EC) et les chercheurs, en termes de mesures de revalorisation des carrières dans le cadre du protocole PPCR signé l'an dernier par notre fédération. Elle demande que des discussions s'engagent rapidement puisque le calendrier donné à l'occasion de l'agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche prévoyait une négociation devant se conclure fin décembre.

Le ministère a affirmé cet été que les décisions prises pour les enseignants de statut second degré donnent un point d'ancrage à une amélioration des grilles de carrières des EC. Rappelons que l'indice sommital du corps des professeurs agrégés sera porté à la hors-échelle B à travers la création d'une classe exceptionnelle. Ce troisième grade réservé à 10 % du corps reste insuffisamment ouvert. Mais les agrégés ayant exercé dans le supérieur bénéficieront d'une voie d'accès élargie représentant 80 % des promotions à ce grade. De notre point de vue, cette prise en compte de la spécificité de leurs missions doit logiquement se transposer aux EC pour assurer à tous le bénéfice de la hors-échelle B. Notre position est renforcée par l'existence hors de notre ministère de corps d'enseignants culminant depuis longtemps à la hors-échelle B. C'est le cas des enseignants exerçant dans les lycées agricoles privés sous contrat dès lors qu'ils sont diplômés de certaines écoles ou qu'ils cumulent le titre d'ingénieur et un doctorat, puisqu'ils relèvent alors de l'échelle indiciaire des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts^(*).

Le SNESUP-FSU défendra dans la négociation une amélioration significative des grilles indiciaires des EC, sans laquelle l'enseignement supérieur et la recherche seront à terme pénalisés par le



manque d'attractivité de notre profession. Le niveau des qualifications et des missions assurées, et une entrée dans le métier devenue plus tardive, nécessitent autant une revalorisation dès le début de carrière que des perspectives de fin de carrière améliorées par rapport à celles d'autres

Selon le ministère, les décisions prises pour les enseignants de statut second degré donnent un point d'ancrage à une amélioration des grilles de carrières des EC.

| Corps | | 1 ^{er} grade | 2 ^e grade | 3 ^e grade |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Maîtres de conférences | Situation actuelle | 454-821 | 658-963 (HE A) | — |
| | Revendications SNESUP | 610-1 058 (HE B) | 776-1 164 (HE C) | — |
| Professeurs des universités | Situation actuelle | 658-963 (HE A) | 821-1 164 (HE C) | 1 270 (HE D)- 1 320 (HE E) |
| | Revendications SNESUP | 776-1 164 (HE C) | 1 058 (HE B)- 1 270 (HE D) | 1 320 (HE E)- 1 391 (HE F) |

corps de fonctionnaires non recrutés au niveau du doctorat. Citons par exemple les administrateurs territoriaux, les directeurs d'hôpital ou les administrateurs civils : ces corps parviennent en hors-classe à la hors-échelle B (voire B'), et en classe exceptionnelle à la hors-échelle D. En regard de ces considérations, une réelle reconnaissance des diplômes de doctorat et d'habilitation à diriger les recherches justifie les es-

paces indiciaires revendiqués par notre syndicat, dans le tableau ci-dessus.

Nous insisterons sur la nécessité d'accompagner la revalorisation d'une réflexion pour mettre en œuvre le principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades inscrit dans le protocole PPCR. Il nous semble en effet que de trop nombreux enseignants-chercheurs sont encore au premier grade de leur corps au moment de leur

départ en retraite. Nous rappellerons enfin nos demandes de raccourcissement de la durée des échelons longs, sachant que dans les autres corps de fonctionnaires les échelons ont exceptionnellement une durée supérieure à trois ans.

Il est temps que le ministère inscrive dans les grilles de carrières de ses EC la mission de « reconnaissance du doctorat pour valoriser la recherche et susciter des vocations » qu'il affirme porter à la suite des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la loi du 22 juillet 2013. Il est inacceptable qu'il soit à la traîne d'autres ministères. ●

(*) Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du Code rural.

CNU : DEMANDES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DE QUALIFICATION

- Nous vous informons que la fiche syndicale destinée à faire la liaison entre les candidats et les élus dans les sections CNU est téléchargeable sur le site du SNESUP-FSU à l'adresse : www.snesup.fr/fiches-syndicales-session-2016.
- Vous pouvez la renvoyer complétée par mail à l'adresse : cnu@snesup.fr.

Extensions d'horaires d'ouverture

→ par Béatrice Bonneau et Christian Vieron-Lepoutre, responsables du secteur Bibliothèques du SNASUB-FSU

En février 2016, considérant que l'amplitude d'ouverture des bibliothèques universitaires (BU) françaises était insuffisante (bien qu'elle soit supérieure à celle de toutes les autres entités universitaires), le ministère avait lancé un énième plan intitulé « bibliothèques ouvertes ».

Ce plan prévoyait, dès la rentrée 2016, l'ouverture des Services communs de la documentation (SCD), en semaine jusqu'à 22 heures, le samedi après-midi, durant les vacances de Noël et de printemps et dans 40 grandes villes le dimanche après-midi.

Le SNASUB-FSU n'est pas opposé, par principe, à toute extension d'horaire d'ouverture, si cela répond à un besoin social. Mais pour améliorer les services offerts par les BU, il faut d'abord augmenter les financements pour porter l'offre documentaire au niveau des standards internationaux. Et si, pour répondre à leurs missions, elles doivent ouvrir davantage, il faut créer des postes de titulaires, abonder les budgets en conséquence et proposer aux personnels des compensations attractives pour que ces extensions ne se fassent pas aux dépens de leur qualité de vie. Mais là, il ne s'agissait nullement d'améliorer réellement le service offert, juste d'ouvrir, pour l'affichage, des espaces de travail avec des « contrats emploi étudiant » jetables et corvéables à merci. Opposé à toute extension des horaires d'ouverture dans ces conditions, le SNASUB-FSU avait lancé une pétition appelant les personnels à se mobiliser contre le projet : « *Ouvrir davantage les bibliothèques universitaires avec des moyens, des professionnels et de réelles compensations pour les personnels : pourquoi pas ? Mais avec des personnels non qualifiés, des services dégradés et des espaces restreints, c'est NON !* »

LA MONTAGNE ACCOUCHE D'UNE SOURIS !

Les universités étaient censées proposer des projets « ambitieux » pour révolutionner l'accueil des usagers en bibliothèque. Pourtant, à l'arrivée, il est apparu qu'un certain nombre, pourtant situées dans des lieux à forte concentration étudiante, prudentes, s'étaient abstenues



© Béatrice Bonneau

de candidater : la plupart des établissements franciliens, Marseille, Lille (excepté Sciences Po Lille), etc. Pas étonnant quand on sait qu'elles n'avaient eu que deux mois pour élaborer leur projet, et ce, en pleine période de réélection des présidents d'université et sans aucune information précise sur les moyens budgétaires prévus ! D'autres ont fait mine d'entrer dans le jeu, mais en proposant des projets d'extension symboliques : suppression des réductions d'horaires aux vacances de printemps en Franche-Comté (+ 12 h 30 par an !), fermetures plus tardives le samedi après-midi dans quelques bibliothèques. Certaines ont présenté des projets... à terme : pour 2017, 2018, voire 2019, parfois liés à l'ouverture d'un futur équipement.

Enfin, les établissements ont été peu nombreux à entrer dans le jeu de la ministre en proposant des ouvertures nettement plus tardives en semaine : 21 h 30 pour Sciences Po Paris, 22 heures pour une dizaine d'établissements dont Bordeaux, la COMUE de Lyon, Brest, Le Mans, Rennes, Paris-Descartes (Saints-Pères), 22 h 30 pour Mont-

pellier (sciences, médecine, pharmacie), 23 heures pour Caen, voire minuit pour Nice, Saint-Jean-d'Angely, déjà ouverte le week-end jusqu'à 20 heures !

Ils ont été encore moins nombreux à envisager des ouvertures dominicales, bien conscients que, sans garantie de moyens, ce n'était pas très raisonnable. Mais il s'en est quand même trouvé pour tenter l'aven-

ture : Caen, Angers, la COMUE de Lyon qui a présenté pour complaire au ministère un projet triennal d'extensions multidirectionnelles sans se soucier de sa faisabilité... ou Sciences Po Lille qui affiche

un projet d'extension horaire de 51 heures hebdo ! Bordeaux s'y est risquée plus prudemment avec cinq dimanches par an !

La plupart ont privilégié des évolutions qualitatives : mise en place, quasi générale, de dispositifs permettant de connaître en temps réel les taux d'occupation des bibliothèques, aménagement des salles de lecture, création de salles de travail collaboratif ou d'espaces favorisant le travail individuel, initiatives spéci-

fiques en direction du public handicapé (Cergy-Pontoise, Montpellier), installation d'automates de prêts-retours (Montpellier), projets de création de *learning centers* ou partenariats avec d'autres entités.

Globalement, à quelques exceptions près, il semble que la montagne ait accouché d'une souris... au point que le ministère, insatisfait, vient de relancer un appel à projets, feignant d'ignorer que rien de pérenne ne peut se faire dans le dos des personnels. ●

▼

« Ouvrir davantage les bibliothèques universitaires avec des moyens, des professionnels et de réelles compensations pour les personnels : pourquoi pas ? Mais avec des personnels non qualifiés, des services dégradés et des espaces restreints, c'est NON ! »

▲

GRÈVE À L'UFR DE PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE-JAURÈS (UT2J)

Lettre ouverte des personnels de l'UFR de psychologie

Les personnels de l'UFR de psychologie de Toulouse-Jaurès se sont mis en grève pour trois semaines dès le 19 septembre. Une action longue afin de dénoncer leurs conditions de travail et le manque de personnels pour faire face à l'explosion du nombre d'étudiants qui ne cesse d'augmenter chaque année.

Le 16 septembre dernier, les personnels de l'UFR de psychologie de l'université Toulouse-Jaurès (UT2J) réunis en assemblée générale ont voté à l'unanimité un mouvement de grève. Nous souhaitons vous informer des raisons qui nous ont conduits à cette décision.

« Cela fait plus de dix ans que l'UFR de psychologie de l'UT2J est en déclin, subissant une forte augmentation des effectifs étudiants n'étant pas accompagnée d'une revalorisation des moyens humains et financiers. En cette rentrée 2016, les inscriptions en psychologie à l'UT2J ont explosé, du fait du *numerus clausus* instauré par d'autres facultés (Bordeaux, Albi, Montpellier, Nîmes...).

Une augmentation considérable de la charge de travail des personnels

L'UFR de psychologie est l'UFR qui, à l'UT2J, a le moins d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs par étudiant.

- Nombre d'étudiants inscrits : 4 036 inscrits en 2012-2013, près les 5 000 en 2016 (source : Observatoire de la vie étudiante), soit 24 % en plus d'inscriptions en 4 ans.
- 19 % en plus d'inscriptions en master (1 et 2) : 1 100 inscrits en 2015-2016, 1 305 inscrits en 2016-2017.

- Enseignants-chercheurs titulaires : 88 en 2012-2013, 92 en 2016-2017.
- Personnels administratifs : 22 en 2012-2013, 24 en 2016-2017.
- À ce jour, un seul gestionnaire de scolarité pour plus de 2 000 étudiant.e.s inscrits en L1 !
- Un manque de 67 postes d'enseignant-chercheur !

Alors que nous sommes l'UFR la plus mal dotée en moyens humains et financiers, sur 4 ans nous avons obtenu 4 postes d'enseignants-chercheurs et 2 postes administratifs pour gérer... près de 1 000 étudiants en plus !

L'UFR de psychologie ne peut plus être la variable d'ajustement de l'université !

Une offre de formation qui se dégrade inexorablement

- Les étudiants de psychologie auront, à partir de la rentrée 2016, 100 heures de cours en moins en L3 en présence des enseignants.
- Les étudiants de psychologie auront, à partir de la rentrée 2016, 100 heures de cours en moins en M1 en présence des enseignants.

Les étudiants de psychologie auront, à partir de la rentrée 2016, entre 100 et 150 heures de cours en moins en M2 en présence des enseignants.

Le modèle de dotation financière de l'université nous impose des groupes stages à... 33 étudiants alors que la loi prévoit qu'un enseignant-chercheur ne peut encadrer que 16 stagiaires maximum, quelle que soit sa discipline (décret n° 2014-1420 du 27/11/2014 qui fixe la limite légale des suivis de stage à 16 étudiants maximum par enseignant référent) !

Les étudiants de M1 doivent maîtriser les méthodes de production des connaissances en psychologie, garantes de la véritable capacité d'esprit critique des futurs professionnels, chercheurs ou non... Mais le modèle de dotation horaire attribue... 0 (zéro) heure à ces enseignements... soit 12 ECTS... en autoformation pour les étudiants !

La dotation financière actuelle pour l'encadrement des stages des étudiants en contrôle terminal (CT)/SED est de 84 heures pour 259 étudiants (L3)... Si l'on ne fait rien, un étudiant de CT en L3 bénéficierait donc de moins de 20 minutes d'encadrement pour tout son stage !

D'autres inégalités criantes doivent être pointées comme le fait que les étudiants de contrôle terminal ne peuvent plus, à partir de cette rentrée, bénéficier de cours d'anglais, tandis que les étudiants de contrôle continu y ont droit s'ils ont au moins un niveau B1 (les niveaux d'anglais pour débutants ayant été fermés)...

L'UFR de psychologie est dans une situation critique et ne peut plus fonctionner : une augmentation conséquente de la dotation financière et une politique pluriannuelle d'affectation de postes enseignants et administratifs sont demandées. » ●

▼
« L'UFR de psychologie ne peut plus être la variable d'ajustement de l'université ! »
▲

Début d'année sous tension, avec 5 000 étudiants pour une centaine d'enseignants...



© DR

Une dynamique qui se renforce

→ par Jean-Paul Lainé, président de la FMTS, et Marc Delepouve, responsable du secteur International du SNESUP-FSU

La FMTS a tenu son Conseil exécutif (CE) les 21 et 22 septembre 2016, à Minsk (Biélorussie). Les deux journées furent particulièrement riches de débats, que seul le cadre de la FMTS permet, notamment en raison de la diversité des nationalités des organisations de chercheurs représentées.

À Minsk, étaient présents la Chine, le Japon, la Russie, la Biélorussie, l'Algérie, le Sénégal, l'Espagne, le Portugal et la France. La décision a été prise de lancer trois appels internationaux. Ceux-ci seront transmis à l'ensemble des adhérents du SNESUP-FSU, pour une appropriation afin d'en faire des outils de débat et de mobilisation.

► **Appel et campagne « Précarité dans la recherche scientifique : une entrave au progrès scientifique et humain ».** Une journée mondiale d'action sera organisée, probablement le 15 mars 2017, « afin que, dans chaque pays, une ou plusieurs initiatives rassemblent les scientifiques, alertent les populations, et que des propositions et revendications soient déposées auprès des pouvoirs publics ». La FMTS proposera de constituer, avec d'autres organisations internationales, des délégations représentatives de toutes les parties auprès de l'Unesco et plus généralement auprès des organisations de l'ONU, ainsi qu'auprès des institutions régionales. De suite, les personnels de la recherche en situation précaire sont invités à poster des témoignages et des propositions sur le site de la campagne : www.inseurescience.org.



► **Appel pour une transition énergétique urgente, juste et solidaire.** En particulier, « la FMTS y appelle ses organisations affiliées à se mobiliser sur la recherche :
 1. Pour construire de grands programmes de recherche sur les nouvelles sources d'énergie, sur les moyens et méthodes d'économie d'énergie et plus largement sur la transition énergétique.
 2. Pour condamner les politiques actuelles de recherche orientées principalement vers la satisfaction des demandes des entreprises multinationales et vers le soutien à la compétitivité des territoires soumis à une concurrence économique extrême engendrée par les accords de libre-échange ».

▼
Construire de grands programmes de recherche sur les nouvelles sources d'énergie, et plus largement sur la transition énergétique.
 ▲

► **Appel aux scientifiques sur les nouveaux risques que font apparaître les applications militaires de la recherche scientifique.** Notamment, l'intelligence artificielle est sur le point de permettre de fabriquer des armes « autonomes ».

La veille du CE, le 20 septembre, s'est tenu un symposium international sur le thème « Changement climatique, le rôle des énergies renouvelables », introduit par un exposé(*) du représentant du SNESUP-FSU, sur les enjeux de la transition énergétique.

La tenue du CE de Minsk a été l'occasion de valider l'adhésion d'un nouveau membre de la FMTS, le syndicat espagnol STEPV. Enfin, afin de poursuivre le développement de la fédération, les syndicats sénégalais (SUDES) et français (SNESUP-FSU, SNCS-FSU et UGICT-CGT) présents à Minsk ont préparé la promotion de la FMTS lors de la réunion des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Internationale de l'éducation (IE), qui se tiendra à Accra (Ghana) en novembre 2016. Réunion où il s'agira aussi de développer la campagne mondiale contre la précarité dans la recherche. ●

RESSERREMENT DES LIENS AVEC L'ASSOCIATION CAST

La China Association for Science and Technology (CAST) est une association officielle, principalement dédiée à la promotion dans toutes les provinces chinoises de la science et de la technologie. Cette promotion concerne les activités d'enseignement et de recherche, plus particulièrement dans les sciences dures. CAST est constituée d'associations de base actives dans une province ou une grande agglomération. Sa direction à Pékin a en outre une activité internationale.

Depuis deux ans, CAST a « réveillé » sa relation avec la FMTS. Des visites réciproques ont été organisées. Par exemple, à sa demande, la FMTS est à l'origine d'une rencontre à Paris de spécialistes de robotique. Cette année, pour la première fois depuis sept ans, deux délégués ont participé au Conseil exécutif, dont le vice-directeur des relations internationales, professeur d'université à Pékin. Celui-ci a pris part notamment aux travaux du groupe « Énergie-Climat ». Outre ce centre d'intérêt commun, CAST semble plus particulièrement intéressée par deux aspects de l'activité de la FMTS : d'une part sa présence à l'Unesco ; d'autre part sa fonction de réseau, pont entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud. Enfin, CAST pourrait jouer un rôle central sur un projet de conférence sur la paix et la coopération en Asie orientale, mis en avant par la Japan Scientists' Association (JSA).

(*) <http://snesup.fr/article/transition-energetique-quels-sont-les-enjeux-0>

CONFRONTATIONS À L'ÉCHELLE DU CONTINENT EUROPÉEN

Les libertés fondamentales sur la sellette

→ par Marc Delepouve, secteur International, Gérard Lauton, secteur Droits et Libertés, et Pascal Maillard, secrétaire national

De graves atteintes aux droits et libertés surviennent dans des pays du continent européen. Elles donnent lieu à de vives confrontations sur les choix politiques et sur le type de société que l'on souhaite édifier. Si une partie du corps social cède à la tentation autoritaire, une autre aspire à plus de droits et libertés.

Droit d'expression sur la politique du gouvernement, sur le lieu de travail, droits d'association, de circulation (cf. état d'urgence), de manifestation, liberté de la presse et des médias, liberté d'exercice des cultes (cf. laïcité), droits des femmes, des minorités, des étrangers, des justiciables, des détenus, sont autant de facettes qui composent un panorama des droits et libertés dans les pays du continent européen, et qui motivent des combats primordiaux pour les défendre et les élargir. *A contrario*, des régimes autoritaires et des factions ou partis d'extrême droite tentent de corseter les libertés individuelles et collectives et d'imposer un contrôle social despotique.

LE SORT FAIT AUX RÉFUGIÉS

L'une des entrées qui caractérise le mieux la situation des droits et libertés est la controverse vis-à-vis des réfugiés. « Une trentaine de migrants de Calais applaudis à leur arrivée à Croisilles, près d'Arras », dit une dépêche datée du 24 octobre ; leur accueil chaleureux par des habitants est filmé à leur descente d'autocar. *A contrario*, le racisme et la xénophobie se déchaînent en France sous l'impulsion d'exécutifs de villes ou de régions dirigées par la droite de combat ou par l'extrême droite : pétitions contre toute implantation de centres d'accueil et de transit, multiples départs de feux criminels. En Hongrie, un vote, certes sans quorum, a exprimé le rejet majoritaire de l'accueil de 2 300 demandeurs d'asile⁽¹⁾. L'Autriche a adopté un « état d'urgence » migratoire avec une des lois les plus restrictives en Europe pour les réfugiés. La Grande-Bretagne édifie un mur à Calais et n'entrouvre sa porte qu'à des mineurs isolés.

EXPRESSION, MANIFESTATIONS, MÉDIAS, INSTITUTIONS

Ces droits sont particulièrement malmenés sur le continent européen. En Russie, les médias hostiles au Kremlin ont été fermés ; de nombreux opposants sont poursuivis ou ont été assassinés⁽²⁾ ; la justice est inféodée au pouvoir et la torture⁽³⁾ est



La « jungle » de Calais avant son démantèlement.

massivement pratiquée dans les prisons. Les opposants criméens (le cinéaste Sentsov...) hostiles à l'annexion de la Crimée sont traqués, déportés en Russie, où ils sont lourdement condamnés. En Pologne, le président Andrzej Duda malmène le pouvoir judiciaire. En Turquie, à la suite de la tentative de coup d'État, des milliers de citoyens hostiles au pouvoir sont interpellés, des milliers de fonctionnaires sont révoqués notamment dans la justice, l'éducation et l'université, de nombreux médias sont fermés par le président Erdogan. En France, au motif de l'état d'urgence, assignations à résidence et fichage ont proliféré ; des manifestations contre la loi travail ont été brutalement réprimées. Le recours excessif à la garde à vue et à la détention provisoire, les brutalités policières⁽⁴⁾ et le pouvoir abusif des parquets sont régulièrement condamnés par la CEDH⁽⁵⁾. Au motif infondé que le système judiciaire serait laxiste, des projets liberticides sont présentés par la droite dure comme des passages obligés pour lutter contre la délinquance et la radicalisation. Le FN, la droite dure et parfois les autorités désignent comme boucs émissaires et stigmatisent les minorités visibles (musulmans, Roms, jeunes non conformes...).

LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Le droit à disposer de son corps, l'accès à la contraception et à l'IVG, les droits des

femmes sont fréquemment remis en cause. En Pologne, un projet de loi conservateur contre le droit à l'IVG a été vivement décrié et finalement ajourné ; il n'est pas aboli mais reste soumis à des critères très restrictifs. Le droit de choisir et afficher son orientation sexuelle est étroitement contraint par les pouvoirs rigoristes (Vladimir Poutine, Victor Orbán...) en connivence avec des groupes de nervis d'extrême droite violemment homophobes.

ASPIRATIONS À DES LIBERTÉS RENOUVÉLÉES

À rebours de ce sombre tableau des atteintes aux droits et libertés sur le continent européen, on enregistre, notamment parmi les jeunes, des aspirations à s'affranchir de carcans et de servitudes dont le seul objet est d'exercer sur les individus un contrôle social et de domestiquer les comportements. C'est ainsi que malgré la brutalité des régimes autoritaires, des mouvements se développent pour exiger des alternatives de paix, de solidarité, de liberté et de démocratie dans les divers contextes nationaux et par-delà les frontières. ●

▼
Des aspirations à s'affranchir de carcans et de servitudes dont le seul objet est d'exercer sur les individus un contrôle social.
▲

(1) Parmi les 160 000 à répartir entre États membres (pour 69 % des Hongrois, ils sont « une menace majeure »).

(2) Boris Nemtsov (2015) ; Boris Berezovski (2013) ; Sergueï Magnitski, Natalia Estemirova, Stanislav Markelov et Anastassia Babourova (2009) ; Anna Politkovskaïa et Alexandre Litvinenko (2006) ; Sergueï Iouchenkov (2003)...

(3) www.acatfrance.fr/public/acat_russie_fr.pdf

(4) Cf. p. 5 entretien avec notre collègue Guillaume Vadot.

(5) Cour européenne des droits de l'homme.

Faut-il se « débarrasser » de la science économique ?

→ par Christophe Pébarthe, membre du BN

Dans un pamphlet, deux économistes prétendent démontrer que l'économie est une science et en profitent surtout pour régler leurs comptes avec tous leurs collègues « atterré.e.s ».

Dans *Le Négationnisme économique. Et comment s'en débarrasser* (Flammarion), Pierre Cahuc et André Zylberberg entendent combattre pied à pied les contre-vérités en matière d'économie que diffuseraient des « négationnistes du savoir scientifique »⁽¹⁾. Sous cette bannière, sont enrôlés les intellectuels « engagés » et les grands patrons, les premiers parce qu'ils dénoncent la finance, les seconds l'État qui ruine le contribuable. Les deux auteurs prétendent leur opposer le discours de la science économique. L'heure serait en effet grave puisque les succès du négationnisme économique seraient incontestables, diffusant obscurantisme et démagogie. D'autres conséquences, autrement plus graves, sont pointées : « À l'échelle de la planète, des politiques fondées sur des idées fausses se traduisent par des millions de chômeurs, autant de morts et l'appauvrissement de centaines de millions de personnes. »⁽²⁾ Or, affirment Pierre Cahuc et André Zylberberg, il existerait pourtant des connaissances économiques scientifiques à partir desquelles les décisions politiques devraient être prises.

NÉGATIONNISME VS SCIENCE

Ce vibrant plaidoyer visant à démontrer que l'économie est une science expérimentale adopte toutefois dès les premières pages le ton du pamphlet⁽³⁾. La démonstration cède alors la place à des attaques virulentes souvent nominales, à l'encontre d'autres économistes, responsables politiques, organisations syndicales, etc., tous coupables de négationnisme. Un tel label n'est pas sans évoquer la négation criminelle de l'extermination des Juifs d'Europe. Certes, dans les entretiens ayant suivi la sortie de leur ouvrage, les auteurs se sont défendus de pratiquer un tel amalgame. Ils le font pourtant explicitement dès l'introduction ! Il y aurait négationnisme à chaque fois qu'une connaissance scientifique est niée, voire contestée.

Dans le domaine du savoir économique, une véritable stratégie négationniste se déploierait. Est évoquée notamment la tentative avortée de création d'une nouvelle section CNU « économie et société » dont la description témoigne du ton neutre de l'ouvrage, « une section ouverte à toutes les formes de négationnisme économique »⁽⁴⁾. Tel est en effet le curieux destin de la neutralité revendiquée par les auteurs qui revient à dénier aux collègues qui ne pensent pas comme eux le titre de scientifique. À suivre Pierre Cahuc et André Zylberberg, l'économie se partage entre scientifiques et négationnistes et le lecteur ou la lectrice n'a d'autre solution que de s'en remettre à



En isolant les aspects quantitatifs, les économistes appauvrissent les phénomènes étudiés.

leur haute autorité pour savoir ce qu'il en est. La conséquence politique d'une telle conception figure en toutes lettres : « *Ce ne sont pas des citoyens, aussi éclairés soient-ils, qui peuvent juger de la pertinence d'un résultat scientifique. Seuls des spécialistes expérimentés, à la pointe des connaissances dans leur domaine de recherche, généralement très étroit, sont capables d'émettre de tels jugements.* »⁽⁵⁾

ET SI L'ÉCONOMIE ÉTAIT UNE SCIENCE SOCIALE ?

Peu au fait des débats épistémologiques, Pierre Cahuc et André Zylberberg auraient gagné à lire un article de 1954 de Claude Lévi-Strauss, « Les mathématiques de l'homme »⁽⁶⁾. L'anthropologue faisait ainsi remarquer qu'en isolant les aspects quantitatifs, les économistes appauvrissent les phénomènes étudiés. En science économique, il faut parfois faire « *appel à un facteur exogène dont l'intervention peut, à chaque instant, bouleverser l'ordre de grandeur et la nature des prévisions. Or ce facteur exogène, c'est précisément tout ce que l'économiste s'est condamné à ignorer ou à rejeter des faits observés pour pouvoir les traiter comme des quantités.* »⁽⁷⁾. Un

deuxième problème réside dans l'établissement des séries d'observations. En allongeant celles-ci, l'économiste diminue la possibilité de comparer en raison de l'historicité de la réalité étudiée ; en les raccourcissant, elles sont rabattues sur le présent, ce qui fragilise et rend incertaines les prévisions. Il ne suffit ainsi pas de proclamer l'économie science expérimentale. Encore faut-il accepter, en raison de son objet même, qu'elle est une science sociale. À ce titre, elle ne peut ignorer que ses énoncés ont un effet sur les sociétés étudiées, ni surtout qu'elle ne saurait remplacer les délibérations politiques⁽⁸⁾. Dès lors, la violence de la charge du *Négationnisme économique* inviterait presque à demander à leurs auteurs : ne faut-il pas se débarrasser de la science économique ? ●

(1) p. 183.

(2) p. 12 ; nous soulignons.

(3) D'où les nombreuses réactions : assoéconomiepolitique.org/florilege-autours-des-debats-recents-sur-le-statut-de-la-science-economique

(4) p. 198.

(5) p. 192.

(6) Paru dans le *Bulletin international des sciences sociales*, vol. VI, n° 4, Unesco, 1954, p. 643-653, et repris dans « Claude Lévi-Strauss », *Les Cahiers de L'Herne* n° 82, Paris, 2004, p. 53-71.

(7) *Ibid.*, p. 60.

(8) Sur cette tentation autoritaire, cf. J.-P. Fitoussi, *La Démocratie et le Marché*, Grasset, Paris, 2004.

**VOUS ENSEIGNEZ, NOUS ASSURONS,
À CHACUN SA VOCATION !**



Assurance Habitation AMF Assurances, les + qui font la différence !

AMF Assurances, en plus des garanties incontournables (incendie, vol, dégât des eaux...) vous propose des garanties adaptées à votre métier.

Par exemple, vous avez votre première affectation ou êtes muté dans un nouvel établissement ?

Pour faciliter la transition, si nous assurons votre ancien et votre nouveau logement : **nous maintenons les garanties souscrites pour l'ancien sans supplément de cotisation jusqu'à 90 jours !**

Vous louez une camionnette pour votre déménagement. Elle est forcée ou accidentée ?

Vos meubles transportés sont couverts.

Vos effets personnels sont volés dans votre classe ?

Lors d'une agression, **vos biens personnels** (téléphone portable, sacoche, blouson) **sont garantis en tout lieu**, y compris sur votre lieu de travail.

Renseignez-vous sur l'ensemble de nos garanties :
amf-assurances.fr/enseignants



2017 UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

HYPERPLANNING

Complet ■ Simple ■ Efficace ■ Économique



IUT ■ UNIVERSITÉS ■ GRANDES ÉCOLES ■ ÉCOLES D'INGÉNIEURS
ÉCOLES DE COMMERCE ■ ÉSPÉ ■ CFA ■ GRETAS

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING

➡ VERSION COMPLÈTE D'ÉVALUATION DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT

➡ FORMULAIRE EN LIGNE DE DEMANDE DE PRÉSENTATION SUR SITE